



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Université Larbi Tébessi - Tébessa
Faculté des Sciences et de la Technologie
Département d'Architecture

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de master
en Architecture

Option : ville et patrimoine

Etude de revalorisation de l'amphithéâtre romain de la ville de Tébessa

Elaboré par :

- Tebina Ilyes
- Bediar Abd Elkarim

Encadré par :

M^e :Tadjine Brahim

Année universitaire 2015/2016



Remercîment

JE REMERCIE

Le dieu tout puissant de m'avoir donné la force et la voie d'élaborer ce modeste travail ainsi qu'à l'ensemble du corps enseignant qui a encadré ma formation Mr TADJINE BRAHIM

Dédicaces

Je DECLIE CE TRAVAI LA

Nous remercions Le dieu tout puissant de nous avoir donné le courage et la patience pour terminer ce modeste travail

Je dédie ce modeste travail à :

A mes chers parents, ma mère et mon père Pour la Patience, leur soutien et sacrifices de tous les jours. Que dieu leur procure bonne santé et longue vie.

A mes frères.

A ma petite nièce Maria.

A toute ma famille.

et mes amis : hamdi, salahi , dhia, faicel, achrafellili, boudi.

Et particulièrement à tous les staffs d'hôtel el émîr Tébessa.

Et toutes les personnes qui méritent mon Respect

*aucune dédicace ne saurait exprimer tout l'amour que j'ai pour toi ,
Votre joie et votre gaieté me comblent de bonheur.*

Elyes tebina



Remercîment

JE REMERCIE

Le dieu tout puissant de m'avoir donné la force et la voie d'élaborer ce modeste travail ainsi qu'a l'ensemble du corps enseignant qui a encadré ma formation Mr TADJINE BRAHIM

J'adresse de sincères semai ciments à tous les notable nombre de jure pour

Je tiens à remercie également tous mes collègues de l'institut de l'architecture en particulier AMIRA pour son aide et ces encouragements tout au long de mes études.

Dédicaces

Je DECLIE CE TRAVAI LA

- *Mes parents que dieu me les garde.*
- *À MON BINOME « ELYES TEBINA »*
- *à Mes très chère frères(ADEL BEDIAR, TOUHAMI BRAHMIA , YOUNES EL AYEYB , OUSSAMA BAHLOUL , BILEL BENARFA, ABD ERRAHMAN BOUGOFFA).*
- *a tout ceux qui porte le nom : BEDIAR . REZKALLAH*
- *Tous les mots ne sauraient exprimer la gratitude, L'amour, le respect, la reconnaissance... A TOI mira mimirette aucune dédicace ne saurait exprimer tout l'amour que j'ai pour toi , Votre joie et votre gaieté me comblent de bonheur.*

Bediar abdelkarim

Sommaire

Chapitre introductif

Introduction générale.....	A
Problématique.....	B
Hypothèse.....	B
Objectif de la recherche.....	B
Méthodologie de la recherche	C

Première partie

Chapitre 01 : La notion du patrimoine

Introduction	1
I .La notion du patrimoine.....	2
1-Définition du patrimoine.....	2
2- Le Patrimoine, Le Sens Du Mot Aujourd'hui.	2
II. Les mesures de protection et de valorisation du patrimoine.....	3
1. Les Composantes Des patrimoines Ou Espaces Considérés	3
1.1 Les monuments prestigieux ou historiques	3
1.2 Les biens immobiliers patrimoniaux	3
1.3 Les ensembles Historiques	4
1.4 Les secteurs sauvegardés.....	4
1.5 Les espaces publics	5
1.6 Les secteurs d'extension urbaine.....	5
1.7 Le Patrimoine Archéologique	5
1.8 Les milieux naturels	6
1.9 Les paysages.....	6
2. Les Menaces Qui Pèsent Sur Le Patrimoine	7
2.1 Les dégradations et les destructions	7
2.2 L'urbanisation	7
2.3 La spéculation foncière	8
2.4 L'effet démographique.....	8
2.5 La perte des équilibres.....	8

3. La Mise En Valeur Du Patrimoine Architectural	8
3.1 La servitude d'abords	9
3.1-1/ L'établissement de la servitude.....	9
3.1-2/ La notion de champ de visibilité.....	9
3.1-3/ Le périmètre de 200 mètres : périmètre ou rayon :	10
3.2 Un monument historique classé ou inscrit	10
3.2-1/ Le classement:	10
3.2-2/ Instance de classement	11
3.2-3/ L'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	11
III. Les types d'intervention sur les sites archéologiques	11
1- La restauration	11
1-1- définition	11
1-2- principes	11
2- la rénovation	11
2-1- définition	11
2-2 techniques	12
3- la réhabilitation	12
4- Conservation	13
5- Entretien	13
IV. Les notions des protections du patrimoine.....	13
1. Le Patrimoine Architectural	13
1.1 Suivant la charte d'Athènes	13
1.2 Suivant la charte de Venise	14
1.3 Suivant L'UNESCO	14

2. Les chartes internationales sur le patrimoine	15
2.1 Charte Internationale de Conservation et de Restauration des Monuments et des Sites "Charte de Venise-1964"	16
2.2 Charte Internationale Pour La Sauvegarde Des Villes Historiques " Charte de Washington -1987" :	17
2.3 Charte Internationale Pour La Gestion Du Patrimoine Archéologique " Charte De Lausanne-1990"	17
3. Loi du patrimoine en Algérie	19
4. Conclusion.....	19

Chapitre 02: Les Monuments Dans La Ville Romain

Introduction	21
1. La ville romaine	21
1.1 Le Forum	21
1.2 La basilique	22
1.3 Les temples.....	24
1.4 Les curies.....	25
2. Les espaces de l'articulation urbaine	26
2.1 Arcs honorifiques et triomphaux.....	26
2.2 Le Portique	27
2.3 Enceintes et portes urbaines	29
3. Les monuments du spectacle et du loisir.....	29
3.1 Odéon.....	29
3.2 Théâtre	30
3.3 Cirque.....	31
3.4 Stade.....	32
3.5 Bibliothèque.....	33
4. Conclusion.....	34

Chapitre 03 : La ville de Tébessa et ces monuments historiques

Introduction	35
1. Bref aperçu historique de l'Algérie	35
2. Situation et historique de la ville de Tébessa	35
3. Le monument historique romain dans la ville de Tébessa	37
3.1 Le forum	37
3.2 La maison romaine.....	37
3.3 Le théâtre	38
3.4 Aqueduc.....	38
3.5 Temple de Minerve.....	38
3.6 Arc de triomphe de Caracalla	39
3.7 Tébessa khalia	39
3.8 La basilique	40
3.9 L' Amphithéâtre.....	40
4. Conclusion	41

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

Introduction	42
1. Définition l'amphithéâtre	42
2. Architecture de l'amphithéâtre	42
2.1 Plan générale	42
2.2 Amphithéâtre massif et amphithéâtre à murs rayonnants	43
2.3 Innovations techniques majeures	44
2.4 Façade.....	45
2.5 Cavea.....	46
2.6 Arène	47
2.7 Sous-sols.....	48

3. La restauration de l'amphithéâtre romain : Réhabilitation et mise en valeur de l'amphithéâtre d'El Jem	
1. Définition	49
2. Travaux de réhabilitation	50
4. Conclusion.....	52

Chapitre 05 : cas d'étude l'amphithéâtre romain du Tébessa

L'amphithéâtre romain du Tébessa

Introduction	53
I. l'amphithéâtre romain	53
1-Situation	53
2. Les différentes parties du monument	54
2. 1 L'arène	54
2.2 La cavea	55
2.3 Le podium	56
2.4 Les murs extérieurs	56
2.5 Les habitats à l'intérieur du monument	56
3. Historique des recherches.....	58
II. Diagnostique du l'amphithéâtre romain :	60
1. Aperçu historique et description	60
2. Fiche diagnostic du l'amphithéâtre romain	61
2.1 Typologie, matériaux et techniques constructives	61
2.2 Typologie Par rapport à la conservation	62
2.3 Par rapport à l'état physique	63
2.4 Par rapport à la nature des pathologies	64
2.5 Par rapport aux facteurs de risque.....	66
2.6 Par rapport à la mise en valeurs du site	67
3. Les mesures d'urgence	68
3.1 Le désherbage	68

3.2 Nettoyage	68
3.3 Etalement	69
3.4 Drainage.....	69
3.5 Mesure d'investigation	69
4. Recommandations.....	70
5. Conclusion.....	70
III. Conclusion générale	71

Chapitre introductif.

Introduction générale.

Le patrimoine culturel que renferme l'Algérie est lié à l'évolution de l'architecture culturelle par stratification, et à l'apport successif des différents occupants, depuis les romains jusqu'à la colonisation française. Il recèle de ce fait un patrimoine culturel exceptionnel, riche et diversifié. Ce patrimoine est présent dans le paysage urbain, mais d'une manière discrète et fragmenté.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel est loin d'être aboutie, car la plus part de ces monuments ne bénéficient pas de l'importance et de la valorisation nécessaire, ce qui a induit leur isolement et a accéléré leur dégradation.

La plupart des villes algériennes étaient des places stratégiques et des lieux de passage obligé de toutes les armées, les caravanes et les marchandises. Ce qui les a incités à déployer de grands efforts pour conserver le contrôle de leur territoire

L'étude de l'histoire de la ville de Tébessa, qui est elle-même peu connue, était indispensable, car elle nous a fourni les informations nécessaires concernant les raisons et le contexte de l'édification du monument historique qui est aujourd'hui délaissé et presque totalement oublié.

Nous allons aborder dans notre recherche un parmi plusieurs monuments culturels existants sur le territoire de l'Algérie, et qui est L'amphithéâtre romain à Tébessa dont son étude va être exploratoire d'ordre architectural et technique.

Problématique

L'amphithéâtre romain de Tébessa est une richesse architecturale et urbaine souvent méconnue. Elle est une des plus importantes composantes de notre ville. Face aux dégradations constatées sur ce patrimoine la question qui se pose aujourd'hui concernant sa sauvegarde et les actions à mener, sont au cœur du débat. Même Le lieu subi des profanations par des jeunes désœuvrés qui y viennent s'adonner à la consommation de la drogue et aux autres fléaux.

La situation actuelle, provoque des pertes irréversibles du caractère socioculturel de notre nation. Ce qui nécessite une préservation et une mise en valeur sérieuse de ces monuments, afin de préserver l'identité sociale et la mémoire collective et, de faire participer ces monuments dans le développement durable de leurs régions, par le biais du tourisme Dès lors, D'où les questions de départ de ce travail fondant sa problématique :

Comment revaloriser ce monument historique pour qu'il puisse répondre aux besoins du développement touristique local.

Hypothèse

Ce travail s'articule sur la discordance et contradictions existantes entre les politiques urbaines et les politiques patrimoniales et l'absence de dialogue objectif entre les autorités locaux et la population et Manque de la sensibilisation des populations résidentes a la valeur du patrimoine pour qu'elles participent à sa protection et l'application les lois en vigueur .

Ce qui nécessite une préservation et une mise en valeur de ces monuments, afin de préserver l'identité sociale et la mémoire collective et, de faire participer ces monuments dans le développement durable de leurs régions, par le biais du tourisme .

Objectif de la recherche

Cette étude consiste à la recherche sur la revalorisation d'un monument historique qui est l'amphithéâtre romain de la ville de Tébessa En raison de L'absence d'étude scientifique approfondie compte tenu de l'importance de l'édifice et de l'intérêt qu'on n'a cessé de lui porter depuis des siècles.

Pour cela nous Proposons des solutions pour assurer la sauvegarde de l'amphithéâtre romain pour revitaliser ce monument historique.

Méthodologie de la recherche

La démarche scientifique identifiant les différentes étapes d'appréhension du sujet de recherche, le modèle investigation propre à chaque étape prennent à essence à partir de l'intention et des objectifs assignés à la thématique donc notre travail de sera quatre chapitre essentielles.

La démarche de départ consiste une introduction et la formulation d'une problématique générale englobant certains interrogations sur le thème d'étude de revalorisation de l'amphithéâtre romain de la ville de Tébessa.

Après cette démarche en passe a les chapitres :

Première partie :

Etude théorique et compréhension

- Chapitre 01 : pour un objectif la définition de tous les concepts et la notion de généralité du patrimoine.
- Chapitre 02 : représente tous les composants de la ville romaine
- Chapitre 03 : pour un objectif de représentation des monuments historiques romains en Tébessa

Deuxième partie : Partie pratique

- Chapitre 04 : représente la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain et leur développement par l'histoire .par la représentation de plusieurs exemples au monde .et la représentation des différentes techniques d'intervention de l'amphithéâtre romain dljem à Tunis.
- chapitre 05 : Enfin en conclus notre travail par la présentation et l'analyse de notre cas d'étude l'amphithéâtre du Tébessa.

Première partie : étude théorique et compréhension

Chapitre 01 : La notion du patrimoine

Introduction

Patrimoine, ce concept qui dans son sens primitif désignait à priori un héritage transmis d'une génération à l'autre, a subi une redéfinition et une requalification constante jusqu'à nos jours. Ce terme a ainsi acquis une polyvalence notable.

Avec le sens que le langage officiel et l'usage commun lui attribuent actuellement, en fait une notion récente qui couvre un vaste ensemble de « trésors ».

D'abord restreint à des objets prestigieux, ce corpus patrimonial connait une expansion considérable par l'intégration progressive de nouveaux types de biens et par l'élargissement des étendues géographiques dans lesquelles ces derniers se inscrivent, ceci au gré d'une sensibilité patrimoniale en perpétuel mouvement.

Pour l'Algérie, beaucoup s'accordent à dire que la notion de patrimoine est un héritage de la colonisation française. Si tel est le cas, il convient de s'interroger sur le sens qu'il revêt dans le contexte algérien d'aujourd'hui.

Au-delà de la valeur artistique ou économique d'un bien culturel, la notion d'identité est fondamentalement liée à celle d'introduction :

Dans ce chapitre, nous avons vu qu'il est utile d'évoquer la notion du patrimoine ainsi que son évolution, à partir de certaines doctrines relatives à l'évolution des théories de la protection de l'ensemble urbain déjà constitué par une réflexion basée sur le monument en tant que pièce indispensable dans cette orientation. ¹

¹ Oulebsir Nabila (La construction du patrimoine en Algérie de la conquête (1830-1930) thèse doctorat à Paris 2000 p270

I. La notion du patrimoine

1 : Définition du patrimoine

Le mot patrimoine est un mot latin patrimonium qui signifie un bien Hérité et légué des pères et des prédécesseurs à leurs enfants et ces biens peuvent Être culturels ou naturels, matériels ou immatériels sur lesquels nous devons Veiller, l'entretenir et le mettre en valeurs pour le transmettre à nouveau aux Générations futures. ¹

À partir du xix siècle, le tenue patrimoine a évolué pour s'élargir et englober Tout héritage tant matériel qu'immatériel, culturel et naturel. Patrimoine historique. L'expression désigne un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets qui rassemble leur commune appartenance au passé: œuvres et chefs-d'œuvre des beaux-arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoir-faire des humains. Dans notre société errante, que ne cessent de transformer la mouvance et l'ubiquité de son présent, patrimoine historique est devenu un des maîtres mots de la tribu médiatique. ²

2 : Le Patrimoine, Le Sens Du Mot Aujourd'hui.

Conçue dans une acception large, la notion de patrimoine englobe aujourd'hui un ensemble de lieux, de monuments, d'objets matériels et immatériels, à travers lesquels une société fonde son histoire et son identité.

Devenue élastique, cette notion est nimbée d'une sorte d'ambiguïté, car elle touche à une multitude d'aspects : au contexte mental, à la vision du monde, au rapport passé, à la valeur accordée au temps, à l'esthétique, etc.

Les paysages et les cadres environnementaux sont réinvestis dans une nouvelle lecture patrimoniale et territoriale, et une demande sociale tente de recontextualiser les œuvres, les traces et les objets du passé, en leur donnant une signification nouvelle dans le présent.

La question fondamentale concerne la place essentielle de l'héritage culturel dans la définition de la société contemporaine.

¹ Dictionnaire le petit robert

² Francoisechoay 1992

II. Les mesures de protection et de valorisation du patrimoine

1. Les Composantes Des patrimoines Ou Espaces Considérés

Aujourd'hui, protéger les espaces de qualité, c'est protéger la rareté. Le spectaculaire développement économique et l'explosion démographique qui l'a accompagné, et la mutation inéluctable d'une société qui était encore auparavant largement rurale en une société post-industrielle et massivement urbaine ont contribué à transformer radicalement les paysages, l'emprise des villes et l'architecture des quartiers anciens.

Qu'il soit menacé par des opérations d'aménagement volontariste liées à une pression urbaine ou touristique ou par un « mitage » progressif d'autant plus difficile à contrôler, qu'il mette en jeu une multiplicité d'acteur le patrimoine apparaît comme une valeur en soi, chaque jour plus précieuse.¹

1. 1: Les monuments prestigieux ou historiques

Ces monuments de toutes sortes constituent une richesse qu'il faut recenser pour en démêler les espèces. Ces édifices possèdent une valeur historique, culturelle et artistique particulièrement forte. Symboles éminents d'une culture et d'une civilisation ils constituent des éléments d'attraction touristique et s'imposent comme des composantes essentielles du cadre de vie.

Il définissent également « le patrimoine monumental » qui appelle une attention et un traitement qui préserve sa valeur et sa signification historiques, « le monument assure, rassure, tranquillise en conjurant l'être du temps...son rapport avec le temps vécu et avec la mémoire' autrement dit, sa fonction philosophique constitue l'essence du monument » .²

1. 2: Les biens immobiliers patrimoniaux

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de protéger ou de mettre en valeur l'unique et l'exceptionnel, mais également l'exemplaire. Ainsi moins spectaculaires que les édifices majeurs, les monuments « simples » ou « constructions ordinaires » n'en demeurent cependant pas moins riches de valeurs.

¹ L'allégorie du patrimoine de Françoise Choay; Edition : Le Seuil, Année 1992

² L'allégorie du patrimoine de Françoise Choay; Edition : Le Seuil, Année 1992

Parmi ces biens culturels, une évolution, constante depuis la fin du XIX^e siècle, a fait attribuer une valeur historique, esthétique, nationale, comparable à celle des monuments dits historiques à une série d'artefacts qui se prêtent mal à la désignation de monuments et qu'on préfère subsumer sous les termes de patrimoine architectural, urbain ou rural. Ce sont en particulier :

Les abords des monuments, mais surtout le tissu urbain dit mineur. Cette « architecture mineure » est particulière pour les constructions privées, souvent édifiées sans recours à un architecte. Ces monuments composent des paysages urbains de qualité et confèrent à la ville sa silhouette globale.¹

1. 3: Les ensembles Historiques

Ce sont des groupements de constructions anciennes, vestiges cohérents et significatifs en milieu urbain ou rural.

Le concept d'ensemble historique s'est imposé à partir du moment où le monument historique a cessé d'être dissocié de son contexte.²

1. 4: Les secteurs sauvegardés

Un secteur sauvegardé est une mesure de protection portant selon la loi sur un ensemble immobilier urbain ou rural qui se caractérise par sa prédominance de zone d'habitat et qui par son homogénéité et par son unité architecturale et esthétique présente un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel qui en justifie la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.³

Le secteur sauvegardé est une démarche d'urbanisme qualitatif dont l'objectif est autant de conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne que d'en permettre l'évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines et en relation avec l'ensemble de la ville.

¹ Choay Françoise, Pierre Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Imprimerie des Presses universitaires

² Actes du Forum de Nîmes (1988) et du Colloque de Dijon (1992), Edition du STU (ministère de l'équipement

³ Guide de la protection des espaces naturels et urbains, Documentation française, 1991

Chapitre 01 : La notion du patrimoine

Il s'agit, à l'aide de règles de prescription spécialisées, d'inscrire tout aménagement, transformation ou construction dans le respect de l'existant, ce qui ne signifie pas copier le patrimoine ancien, mais le prendre en compte sans atteinte à ses qualités historiques, morphologiques et architecturales.

1. 5: Les espaces publics

Longtemps négligés, les espaces publics ont été progressivement reconnus comme des éléments essentiels du cadre de vie, qui confèrent à l'agglomération son ambiance particulière, et dont il faut assurer la qualité.

Voirie, places, ou encore jardins publics, ils organisent la ville, constituent son squelette et assurent chacun une fonction spécifique.

Lieux communs, animés par définition, leur propre ambiance nécessite elle aussi un certain soin. Cette dernière se détermine tant par les caractéristiques propres de ces espaces (traitement du sol, plantation, mobilier urbain...) que par celles des éléments qui les délimitent (organisation du parcellaire, caractéristiques architecturales des constructions...).

1. 6 : Les secteurs d'extension urbaine

La tendance actuelle consiste-t-elle, plus que jamais, à préserver, voire rétablir, l'harmonie dans l'organisation urbaine et dans le rapport entre la ville et son site : elle passe en particulier par une réflexion sur les secteurs d'extension de l'urbanisation.

En effet, pour des raisons patrimoniales, mais également économiques et sociales, on a pris conscience de la nécessité de veiller à ne pas (ou ne plus) laisser la ville se développer de manière chaotique, déstructurée et préjudiciable pour l'environnement urbain et naturel mais être aussi très attentifs vis-à-vis de ces extensions qui peuvent nuire aux richesses patrimoniales ainsi que leurs abords.

1. 7 : Le Patrimoine Archéologique

Ce patrimoine est composé aussi bien de monuments prestigieux que des traces les plus modestes de l'occupation humaine.

Autrement dit, se sont toutes ces découvertes des civilisations disparues ou l'archéologie tend de faire revivre ce qui est mort.

L'archéologie préventive a pour objet d'assurer à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus.¹

1. 8 : Les milieux naturels

C'est pour leur rareté, leur valeur écologique ou leurs qualités paysagères que les milieux naturels sont reconnus comme des éléments patrimoniaux à protéger.

Sélectionnés à l'origine pour leur caractère remarquable, ces espaces ont progressivement suscité un vif intérêt bien que peu spectaculaires.

En effet, ces milieux sont vivants, évolutifs et fragiles, et méritent à ce titre d'être gérés et préservés, non seulement des dégradations ou perturbations naturelles, mais également des modes d'utilisation du sol et des activités risquant de leur porter atteinte.²

1. 9 : Les paysages

Le paysage, urbain ou naturel, représente un atout majeur pour un territoire : élément essentiel pour la qualité du cadre de vie, il peut par ailleurs être facteur de développement économique, grâce notamment au tourisme. C'est pourquoi, il est nécessaire d'en assurer une bonne gestion pour le mettre en valeur.

Aussi, certains sites particulièrement remarquables justifient une protection rigoureuse contre tout aménagement qui représenterait une menace pour eux, et une fréquentation touristique excessive. Quant aux paysages naturels plus modestes, ils présentent également des caractéristiques qui méritent d'être respectées. Les projets d'aménagement ou de construction ne doivent pas davantage nuire à la lisibilité du paysage en s'accaparant de ces espaces.

¹ Archéologie et projet urbain ; Caisse Nationale des Monuments Historiques et des sites. Alitalia ; Banco Di Roma (France) ; 1985 By De Luca Editores.r.l

² Guide de la protection des espaces naturels et urbains. Documentation française. 1991

2. Les Menaces Qui Pèsent Sur Le Patrimoine

La mise au point de textes réglementaires nationaux complets et bien en tendu de première urgence parce qu'elle fournit aux institutions comme au citoyen un cadre de référence imposant lui-même l'adaptation aux situations et une prise en compte des problèmes de mise en œuvre sauf qu'il faut justifier leur raison d'être et leur donner pleine efficacité afin de se prémunir contre les menaces qui guettent ce patrimoine.

2. 1 : Les dégradations et les destructions

Tous les jours, la liste des monuments en danger s'allonge, il est impossible faute de recensement précis de se faire une idée sur ce qui disparaît ou par le temps qui ronge, le climat est sans doute le principal destructeur des monuments avec l'homme qui met en péril des monuments tout d'abord par ses guerres et ensuite par son ignorance.¹

Ces œuvres sont menacées par des projets qui tendent à changer la face des choses, en traçant des routes, en modifiant des quartiers et en remodelant le visage de la ville.

A des moments ils ont été maltraités par des opérations de rénovation irresponsables.

Les catastrophes naturelles (tel que séisme..) et la pollution atmosphérique sont aussi des agents destructeurs.

2. 2 :L'urbanisation

Le patrimoine est aussi exposé au développement sauvage de l'urbanisation ou un certain urbanisme est destructeur. Sous les coulées du béton, des pans d'histoire disparaissent ou bien ils sont menacés par l'aménagement et l'urbanisation hâtive.²

A titre d'exemple le sol algérien a connu depuis l'indépendance une grande urbanisation consommatrice d'espace, et dont on déplore souvent l'absence d'urbanisme.

Ces logiques de développement urbain sont souvent entrées en conflit avec la préservation du patrimoine urbain et naturel, et en ont modifié l'image.

La liste des sites violés au profit de l'urbanisation ne cesse de s'allonger au fil des ans.

¹ Guide de la protection des espaces naturels et urbains, Documentation française, 1991

² Revue « Urbanisme » ; Le mensuel des acteurs de la ville ; Octobre 1993. Hors-série n° 03 ; Fédération nationale des agences d'urbanisme/ Paris-France

2. 3 : La spéculation foncière

Pour donner au foncier sa véritable dimension, il est primordial de veiller à la coordination des actions par la préservation et la sauvegarde du patrimoine urbanistique car la spéculation foncière met en péril le patrimoine en particulier ; la rareté et le prix des terrains dans les centres anciens font d'eux des entités propices pour la spéculation immobilière.

2. 4 : L'effet démographique

Sous l'effet démographique que connaît notre siècle, les villes en général et algériennes en particulier, ont subi une croissance foudroyante, qui mal maîtrisée s'est accompagnée d'une dégradation progressive de sa spécificité.

Certains quartiers anciens, peu à peu délaissés par leurs habitants ont été abandonnés à la ruine puis par suite logiquement entamés par la pioche des démolisseurs.¹

D'autres quartiers centraux ont, au contraire connu une sur occupation conduisant à une sur densification hypertrophique du tissu ou une partie importante du patrimoine historique a ainsi disparu.

2. 5 : La perte des équilibres

L'image de la ville se voit à des moments, dégradée du fait de la suppression de son patrimoine bâti mais cette dégradation n'est pas uniquement inhérente à cette seule suppression car en plus on a la perte de son équilibre économique et social qui y est également pour une grande part

3. La Mise En Valeur Du Patrimoine Architectural

Actuellement, une vision d'ensemble du patrimoine architectural a remplacé la conception ponctuelle de la protection des abords des monuments historiques, conformément à l'évolution de la législation des monuments historiques qui a défini des zones de plus en plus étendues. A l'origine, seul le monument lui-même était préservé. La possibilité de le dégager, puis le mettre en valeur en protégeant ses abords eut ensuite prévue. Enfin se sont donc des quartiers entiers qui peuvent être sauvegardés.

Les textes défendant le patrimoine architectural, sont ainsi devenus un des éléments majeurs du droit de l'urbanisme.

¹ Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public ; dans : Revue Architecture d'Aujourd'hui n° 120.

3. 1 : La servitude d'abords

Au-delà des monuments pris individuellement, beaucoup d'Etats dont l'Algérie protègent les abords de leurs monuments, ce qui est une manière de sauver le petit ensemble que constitue un monument historique.

3. 1-1 : L'établissement de la servitude

Le législateur a voulu protéger les abords des monuments historiques d'une façon très simple. Ainsi la servitude d'abords s'applique automatiquement dès que le monument est lui-même protégé (par le classement, l'inscription ou la notification de l'instance de classement). C'est donc la législation de soumettre un immeuble à la législation des monuments historiques qui fait naître une servitude pesant sur tous les immeubles alentour.

Cependant la loi 98-04 a précisé les limites de la zone ainsi grevée. En effet, l'article 17 de cette loi, ne soumet à autorisation préalable que les travaux réalisés sur des immeubles « situés dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit ».

Avant de préciser ce que le législateur entend par « édifice classé ou inscrit » et les conditions d'opposabilité aux tiers, la notion de champ de visibilité doit être définie car elle commande l'application territoriale de la servitude de protection des abords des monuments historiques.

3. 1-2 : La notion de champ de visibilité

Selon les termes de l'article 17 de la loi 98-04 du 15 juin 1998, « Les monuments historiques sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission des biens culturels, sur sa propre initiative ou toute personne y ayant intérêt. L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ses abords desquels il est inséparable.

Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de 200 mètres, peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone. Son extension est laissée à l'appréciation du Ministre chargé de la Culture sur proposition de la commission des biens culturels ».

3. 1-3 : Le périmètre de 200 mètres : périmètre ou rayon :

La loi utilise le terme de « périmètre de 200 mètres », ce qui semble créer une zone de 50 mètres de côté et d'une superficie de 2500 m², ainsi définie, cette zone est très limitée.

En réalité, dès l'origine, l'Administration a utilisé la longueur de 200mètres comme s'il s'agissait de la distance entre l'immeuble en travaux et le monument protégé. On aboutit ainsi à une notion assez différente puisqu'au lieu d'un carré de 2500 m², de superficie, on trace un cercle ayant pour centre le monument et pour rayon 200 mètres qui couvre des lors, une surface de 12, 56 hectares.

3. 2 : Un monument historique classé ou inscrit

A l'origine, selon les termes de la loi 98-04 ; seul était prévu le classement des immeubles « dont la conservation peut avoir au point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt national », ce qui n'était pas possible qu'avec l'accord du propriétaire.

La possibilité d'inscrire sur un inventaire supplémentaire les « édifices ou parties d'édifices qui sans justifier une demande de classement immédiat, présente un intérêt archéologique suffisant ». Conçue à l'origine comme un simple recollement, l'inscription est devenue un véritable moyen de protection, comparable au classement.

3. 2-1/ Le classement:

La servitude de classement protège très efficacement un monument historique. Aucun travail, quel qu'il soit, ne peut être réalisé sur cet immeuble sans autorisation préalable du ministère de la culture, celui-ci peut, en outre faire exécuter d'office les travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble lorsque sa sauvegarde est mise en péril par inertie du propriétaire.

Si le classement nécessite une procédure assez lourde, il assure en revanche, une protection des alentours des monuments historiques plus efficace en permettant notamment d'empêcher toute construction.

Concernant la procédure de classement : un immeuble peut être classé par arrêté ministériel ou par décret en conseil d'Etat.

3.2-2/ Instance de classement

La loi précise que : « à compter du jour où l'administration des affaires culturelles, notifie sa proposition de classement d'un monument, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la décision de classement n'intervient pas dans les douze mois de cette notification.

3.2-3/ L'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

L'inscription est considérée comme un classement de deuxième zone, applicable aux monuments moins importants.

III. Les types d'intervention sur les sites archéologiques.

1 - La restauration :

1-1 définition :

La restauration en art englobe toutes les interventions et tous les traitements servant à rétablir un état historique donné et, par-là, à améliorer la lisibilité et l'intégrité esthétique d'un objet ou d'un bâtiment ou, le cas échéant, rendre son utilisation à nouveau possible.

1-2 principes :

Avant toute entreprise de restauration d'une partie ou de tout un monument historique, il y a une étude archéologique du site. Comme pour l'archéologie classique, chaque modification, chaque élément d'une construction (sol, enduit, papier peint, mur, porte) est considéré comme une unité stratigraphique. La découverte par sondages, par exemple, de fresques médiévales dans une église (parfois recouvertes de plusieurs enduits accumulés au cours des siècles) fait appel à des techniques d'Archéologie du bâti. L'étude des œuvres et leur mise en perspective dans leur contexte (historique, religieux, artistique, etc...) nécessite de la part du restaurateur d'art des connaissances qui font de lui plus qu'un simple technicien.

2- la rénovation :

2-1- définition :

la rénovation désigne la démolition totale ou partielle d'immeubles ou îlots en tissu urbain historique et leur remplacement par des immeubles neufs ou partie d'immeubles édifiés avec les techniques constructives contemporaines, tout en essayant de conserver les formes traditionnelles.

Chapitre 01 : La notion du patrimoine

Rénovation d'un bâtiment : Tous travaux qui consistent à refaire totalement une construction dans un lieu antérieurement construit.

2-2 techniques :

Les progrès techniques permettent des rénovations et transformations qui étaient quasi impossibles il y a quelques années.

Les techniques de décapage, de désamiantage et de diagnostic initial permettent de mieux garantir la santé des ouvriers et futurs habitants.

Les éco matériaux permettent de mobiliser moins de matériaux toxiques ou posant problème de gêne à la pose.

Les logiciels spécialisés permettent de visualiser des plans en trois dimensions, d'estimer la solidité d'une poutre, d'un mur ou d'une colonne, pour établir l'ordre de travaux à effectuer.

Le diagnostic infrarouge détecte les fuites réelles et potentielles de chaleur

le diagnostic énergétique estime les économies d'énergies possibles

3. la réhabilitation :

Travaux qui ont pour but la récupération et amélioration du bâti, par la résolution des anomalies de construction, fonctionnelles, hygiénique et de sécurité, accumulées au long des années en procédant à une modernisation qui améliore ces caractéristiques, jusqu'à de niveaux proches des exigences actuelles.

La réhabilitation est une opération qui consiste en la modification d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles ou d'équipement en vue de leur donner les commodités essentielles.

Elle est jugée la plus économique que la restauration ou la rénovation

Tous travaux pour refaire de façon totale ou partielle une construction existante sur le lieu occupé par elle et en maintenant, dans les aspects essentiels, la trace originale.

est une opération qui consiste en une intervention sur les voiries et réseaux divers et en une implantation de nouveaux équipements.

4. Conservation :

Ensemble de mesure destinée à sauvegarder et à empêcher la dégradation d'un édifice et qui incluent la réalisation de travaux d'entretien nécessaire au fonctionnement correct de toutes les éléments de cet édifice.

5. Entretien:

Ensemble d'opérations qui visent minimiser les rythmes de détérioration d'un édifice et concerne les diverses parties ou éléments de sa construction, comme de ses installations et équipement, et qui sont généralement effectuées par cycles réguliers.

IV. Les notions des protections du patrimoine

1. Le Patrimoine Architectural

la fin du XIXe siècle a vu s'élargir la notion de protection du patrimoine historique et culturel. En effet, la charte de Venise de 1964 a lutté contre l'idée de protection de (monuments/objets). ces derniers n'ont de valeur que s'ils sont placés dans un contexte plus large. En Allemagne, qu'on considère non seulement les monuments, mais également tout l'environnement entre autres, l'habitat et les communes rurales ainsi que les structures anciennes de l'aménagement traditionnel du territoire.

1.1 Suivant la charte d'Athènes

Le IV^e congrès international d'architecture moderne appelé plus tard " charte d'Athènes " a pris certaines résolutions notamment sur les quartiers historiques réglementant la protection, non seulement des monuments, mais aussi des ensembles urbains. les monuments historiques (monuments uniques ou ensembles urbains) doivent être respectés, notamment :

- S'ils sont l'expression pure d'une culture antérieure et s'ils répondent à un intérêt général.
- si leur conservation n'entraîne pas le sacrifice des populations devant y habiter dans des conditions malsaines.

S'il est possible de remédier à leur présence préjudiciable au développement de la ville, par le détournement de la circulation ou par un déplacement du centre vital de la ville.

Par contre, lors du 1^{er} congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques réunis à Athènes en 1931, les conservateurs ne demandaient protection que pour les monuments de valeur historique ou artistique particulière.¹

1.2 Suivant la charte de Venise :

Les principes de la charte d'Athènes ont été réexaminés et approfondis lors du 2^{ème} congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, réunis à Venise du 25 au 31 mai 1964.

Dans le nouveau document obtenu, on définit dans l'article premier, la notion de monument historique comme comprenant : la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural, qui porte un témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique.

Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux créations modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.²

1.3 Suivant L'UNESCO :

Par contre, lors de la conférence générale des nations – unies pour l'éducation, la science et la culture, réunis à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session, définit le « patrimoine culturel » comme étant :

- les monuments : créations architecturales, de sculpture ou de peinture monumentale, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- les ensembles : groupes de constructions, isolées ou réunies qui en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

¹ <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/425-la-charte-dathenes-pour-la-restauration-des-monuments-historiques-1931>

² www.icomos.org/charters/venice

Chapitre 01 : La notion du patrimoine

- les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.¹

2. Les chartes internationales sur le patrimoine :

Le patrimoine comporte à la fois des éléments matériels et immatériels. On retrouve dans le champ du patrimoine matériel, le patrimoine immobilier, mobilier, archéologique, archivistique et documentaire. Ce patrimoine peut donc comporter des édifices, des monuments, des sites, des œuvres d'art, des objets ethnographiques, des archives, des livres, des brochures, des journaux, en somme le patrimoine matériel rassemble les objets tangibles qui peuvent être conservés, restaurés et montrés.

Le patrimoine immatériel, pour sa part, regroupe le savoir et le savoir-faire qui caractérisent une collectivité, c'est dans cette catégorie que se situent le patrimoine linguistique, la toponymie, le patrimoine scientifique, le patrimoine audiovisuel ainsi que les nombreux éléments du patrimoine vivant.

Les chartes universelles en matière de sauvegarde du patrimoine sont adoptées par le conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

« ICOMOS est une organisation non-gouvernementale internationale de professionnels, qui œuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde. l'organisation a été fondée en 1965 suite à l'adoption internationale de la charte pour la conservation et la restauration des monuments et des sites, à Venise l'année précédente. Aujourd'hui, l'organisation compte des comités nationaux dans plus de 107 pays. ses objectifs majeurs sont de rassembler les spécialistes de la conservation du monde entier, être un lieu permettant le dialogue professionnel et les échanges, de recueillir, approfondir, diffuser les informations sur les principes, les techniques et les politiques de conservation, d'encourager l'adoption et l'application des conventions internationales sur la conservation et mettre en œuvre la mise en valeur du patrimoine architectural. » je résumerai, ci-dessous, les principaux sommets internationaux portant sur la sauvegarde et la gestion du patrimoine :²

¹ <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte>

² www.icomos.org/charters/chartes

2.1 Charte Internationale de Conservation et de Restauration des Monuments et des Sites "Charte de Venise-1964".

Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite charte de Venise, est un traité qui fournit un cadre international pour la préservation et la restauration des bâtiments anciens. Elle a été approuvée par le iie congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964. Selon cette charte, la notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Les propos ci-dessous sont extraits de la charte et résument en quelques sortes les objectifs du sommet de Venise. ... " Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions... ".

Selon l'article 9 de la charte, la restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. la restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

Selon l'article 16 de cette charte, les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de recomposition et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignées.

Chapitre 01 : La notion du patrimoine

Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs ; sa publication est recommandée. ¹

2.2 Charte Internationale Pour La Sauvegarde Des Villes Historiques " Charte de Washington -1987" :

on entend ici par sauvegarde des villes historiques les mesures nécessaires à leur protection, à leur conservation et à leur restauration ainsi qu'à leur développement cohérent et à leur adaptation harmonieuse à la vie contemporaine. cette charte définit les principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de l'action propre à sauvegarder la qualité des villes historiques, à favoriser l'harmonie de la vie individuelle et sociale et à perpétuer l'ensemble des biens, même modestes, qui constituent la mémoire de l'humanité.

Type de part selon cette charte, la sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux. le plan de sauvegarde doit comprendre une analyse des données, notamment archéologiques, historiques, architecturales, techniques, sociologiques et économiques et doit définir les principales orientations et les modalités des actions à entreprendre au plan juridique, administratif et financier. Le plan de sauvegarde devra s'attacher à définir une articulation harmonieuse des quartiers historiques dans l'ensemble de la ville. de même, il doit déterminer les bâtiments à protéger particulièrement. L'état des lieux avant toute intervention sera rigoureusement documenté. le plan devrait bénéficier de l'adhésion des habitants ; et, en vue d'assurer la participation et l'implication des habitants, la charte recommande une information générale commençant dès l'âge scolaire. Selon cette charte, l'action des associations de sauvegarde doit être favorisée.²

2.3 Charte Internationale Pour La Gestion Du Patrimoine Archéologique " Charte De Lausanne-1990" :

Le patrimoine archéologique correspond selon cette charte à la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont

¹ www.icomos.org/charters/venice

² www.icomos.org/charters/towns

Chapitre 01 : La notion du patrimoine

exercées les activités humaines, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé.

Selon cette charte, la protection du patrimoine archéologique doit être fondée sur une collaboration effective entre des spécialistes de nombreuses disciplines différentes. elle exige encore la coopération des services publics, des chercheurs, des entreprises privées et du grand public. en conséquence cette charte énonce des principes applicables dans différents secteurs de la gestion du patrimoine archéologique. elle inclut les devoirs des pouvoirs publics et des législateurs, les règles professionnelles applicables à l'inventaire, à la prospection, à la fouille, à la documentation, à la recherche, à la maintenance, la conservation, la reconstitution, l'information, la présentation, la mise à disposition du public et l'affectation du patrimoine archéologique aussi bien que la définition des qualifications du personnel chargé de sa protection.

Selon la charte, la participation active de la population doit être intégrée aux politiques de conservation du patrimoine archéologique. Cette participation est essentielle chaque fois que le patrimoine d'une population autochtone est en cause. la participation doit être fondée sur l'accès aux connaissances, condition nécessaire à toute décision. L'information du public est donc un élément important.

La protection du patrimoine archéologique est une obligation morale pour chaque être humain. Mais c'est aussi une responsabilité publique collective. Cette responsabilité doit se traduire par l'adoption d'une législation adéquate et par la garantie de fonds suffisants pour financer efficacement les programmes de conservation du patrimoine archéologique. le patrimoine archéologique est un patrimoine commun pour toute société humaine ; c'est donc un devoir pour tous les pays de faire en sorte que des fonds appropriés soient disponibles pour sa protection.

Étant donné que l'un des risques majeurs qui menace le patrimoine archéologique résulte des programmes d'aménagement, la charte oblige pour les aménageurs de faire procéder à une étude d'impact archéologique avant de définir leurs programmes. de telle étude doit donc être énoncée dans une législation adéquate. Tout programme d'aménagement doit être conçu de façon à réduire au maximum les répercussions sur le patrimoine archéologique.

La charte encourage la participation de la population locale en tant que moyen d'action pour la maintenance du patrimoine archéologique. Elle recommande, dans la mesure où c'est possible, de confier la responsabilité de la protection et de la gestion du patrimoine à des populations autochtones. Étant donné que le patrimoine archéologique est un héritage commun à l'humanité toute entière, la charte de Lausanne appelle à une coopération internationale pour faire respecter les critères de gestion de ce patrimoine.

Elle encourage également l'échange des informations et le partage des expériences parmi les professionnels chargés de la gestion du patrimoine archéologique, à travers l'organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers, etc. à l'échelon mondial aussi bien qu'à l'échelon régional, ainsi que la création de centres régionaux de formation de haut niveau.

Si l'objectif de toutes ces chartes est d'établir des stratégies internationales en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine en l'intégrant au développement, il semble donc indispensable que les acteurs à différents niveaux prennent conscience pour attribuer au patrimoine une grande importance en raison du poids économique, scientifique et culturel qu'il représente. Il est clair que toute stratégie de développement doit concilier entre le droit de développement et le devoir de préservation du patrimoine.¹

3 Loi du patrimoine en Algérie.

Financement des opérations d'intervention et de mise en valeur des biens culturels

- **Art. 82.** — les propriétaires privés des biens culturels immobiliers sur lesquels sont entreprises des opérations de sauvegarde, de restauration, de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur peuvent bénéficier d'aides financières directes ou indirectes de l'état.

Peuvent bénéficier également de ces avantages, les entrepreneurs ou promoteurs immobiliers lorsqu'ils entreprennent des travaux de restauration, de réhabilitation et de conservation sur des biens culturels immobiliers protégés au titre de la présente loi.²

- **Art. 83.** — Les biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement nécessitant des travaux de sauvegarde ou de protection immédiate sont ordonnés sur une liste d'urgence. Les propriétaires privés desdits biens peuvent bénéficier d'une aide

¹ www.icomos.org/charters/arch

² Journal Officiel De La République Algérienne N°44 P13

de l'Etat ou des collectivités locales pour les travaux de consolidation, de confortement et/ou de gros œuvres. ,

- Les propriétaires des immeubles situés dans la zone de protection du bien culturel immobilier concerne peuvent bénéficier de cette aide lorsque ceux-ci ont pour effet de participer a la mise en valeur du bien culturel immobilier classe.¹
- **Art. 84.** — Les propriétaires prives des biens culturels immobiliers classes ou proposes au classement peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour la restauration et la réhabilitation dont le taux de participation peut être octroyé proportionnellement au cout des travaux sans pour autant dépasser 50% du cout total;

Les propriétaires prives de biens culturels classes ou proposes au classement en bon état de conservation, peuvent bénéficier de subventions d'un taux variant de 15% a 50% de supplément des dépenses qui seraient entraînées par la restauration des motifs architectoniques extérieurs ou intérieurs du bien culturel.²

- **Art. 85** — Les biens culturels classes ou proposes au classement relevant du domaine public ou prive de l'Etat et des collectivités locales bénéficient de l'accès aux différentes formes de financement a la restauration selon la législation en vigueur.³

4. Conclusion

la valeur patrimoniale de chaque élément est déterminée par plusieurs facteurs et varie au cours du temps. les patrimoines peuvent également être regroupés en familles.

¹ 1-2-3 Journal Officiel De La Republique Algerienne N°44 P13

Chapitre 02: LES MONUMENTS DANS LA VILLE ROMAINE

Introduction

Les villes romaines ont été créées par les Romains dans tous les territoires qu'ils ont conquis au cours de leur histoire. Ces villes, à l'image de Rome, la capitale, sont des centres politiques, administratifs et religieux. On retrouve dans toutes ces villes des bâtiments d'usages identiques, dont l'aspect ne diffère qu'en fonction des possibilités techniques et financières locales.

1. La ville romaine

1.1 Le Forum

Le forum n'est pas un édifice. il est, au mieux un groupe d'édifices rassemblés d'une façon plus ou moins cohérente autour d'une place ; il relève donc plutôt d'une réflexion sur l'urbanisme que sur l'architecture proprement dite : nombreuses sont effectivement les études qui ont tenté de restituer, dans le réseau viaire des villes d'Italie ou de ses provinces, les modalités de son insertion, de sa clôture et de ses accès. Vitruve explique du reste, dans le premier livre de son traité, que la définition du forum est essentiellement spatiale : elle procède de *variorum*, du choix prévisionnel, à l'intérieur du tissu urbain, des zones libres réservées aux usages collectifs. Et l'on admet généralement que dans le système orthogonal des villes coloniales fondées par Rome, le forum s'ouvre au croisement des deux axes principaux, comme on sait, de nombreuses exceptions, et dont l'application mécanique à des trames plus ou moins arbitrairement recomposées a été la source de bien des erreurs. la seule précision fournie par le *de architectura* concerne les proportions de l'aire libre du forum, en principe plus allongée que celle de l'agora grecque, puisque la longueur doit être dans le rapport de 3/2 avec sa largeur.

Le forum présente le lieu où se concentrent tous les signes de la dignité municipale et autour duquel les générations successives, quel que soit leur statut juridique, acquièrent ou entretiennent la conscience d'appartenir à une communauté. au stade où nous l'appréhendons dans la plus part des villes romaines, le forum apparait sous sa forme la plus complète, constitué d'une place rectangulaire bordée de portiques, dominée sur l'un de ses petits cotés par un temple et limitée sur le côté opposé par une basilique judiciaire, les autres bâtiments - curie, tribunal et éventuellement salle des archives communale (la *bularium*), trésor (*aerarium*) et prison (*cancer*), se répartissant à la périphérie. ce schéma canonique, parfois

appelé « bloc forum » ou « forum tripartite », peut présenter des variations multiples, la basilique se déployant sur l'un des longs côtés, le temple s'entourant d'un véritable téménos qui bénéficie dès lors d'une réelle autonomie par rapport à la place elle-même, la curie et les autres bâtiments administratifs s'intégrant à la basilique, etc. ; une voie transversale peut séparer la zone religieuse de la zone civile ; l'axialité de l'ensemble peut être contrariée par l'exiguïté du terrain ou les contraintes du relief. Mais dans tous les cas nous sommes en présence d'une composition élaborée qui rassemble, au point de convergence de la population urbaine (*locus cliberrimus*), les organes de la vie civile et culturelle et définit par la vocation centralisatrice de la ville.¹



Fig01 : fourme de Rome Italie

Source : livre les monument public. Pierre Gros. p503

1.2 La basilique :

Parmi les bâtiments civils organiquement liés au forum, aucun n'est plus représentatif du mode de vie des communautés romaines, italiennes ou provinciales, que la basilique (*basilicaforensis*). Il s'agit en général d'un hall plus ou moins vaste, dont l'un des longs cotés - mais ce n'est pas toujours le cas — donne sur la place publique, dont il peut être séparé par un portique de façade auquel on accède depuis le dallage du forum par un emmarchement qui occupe le plus souvent toute la largeur de l'édifice.

¹ Pierre Gros, « Les Monuments publics », 1996, p203

Chapitre 02: les monuments dans la ville romaine

La basilique abrite les activités les plus diverses, ce qui empêche de rattacher son ordonnance interne à des impératifs précis. Le seul élément qui réponde à des exigences contraignantes de monumentalité, de domination et d'isolement est le tribunal, podium plus ou moins élevé par rapport à l'espace environnant sur lequel siègent, à Rome, les juges des tribunaux, et ailleurs les représentants du pouvoir municipal ou colonial, exceptionnellement provincial, en des instances judiciaires, financières ou administratives. Mais ce tribunal n'est pas lui-même une composante obligatoire de la basilique et sa situation varie beaucoup.

Les usagers les plus fréquents de la basilique sont en fait, hors des banquiers — c'est-à-dire essentiellement des changeurs — et de quelques autres négociants autorisés sous certaines conditions à déployer leurs comptoirs ou éventaires dans cet espace couvert, les promeneurs, les personnes à la recherche de témoins pour un procès, celles qui souhaitent traiter une affaire privée à l'abri du soleil ou des intempéries, celles qui sont tout simplement à l'affût de bonnes fortunes, etc. cette polyvalence fonctionnelle donne la mesure tout à la fois de l'importance de la construction et du caractère évanescent de sa définition structurelle.¹

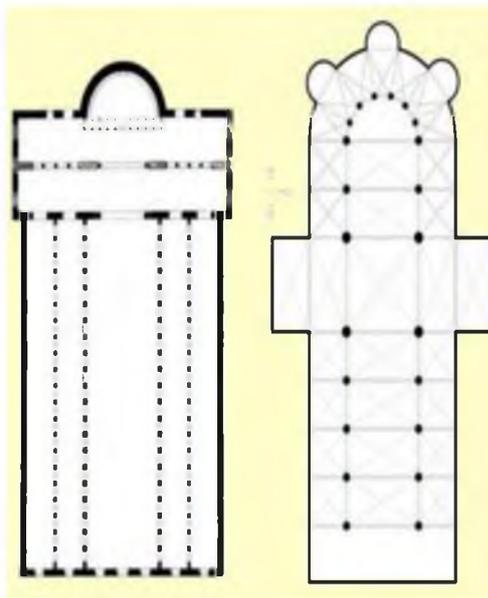


Fig02 : Forme des basiliques romaines et romanes

Source : Bernard Andreae, *L'art de l'ancienne Rome*, Mazenod, 1988 p. 45.55

¹ Bernard Andreae, *L'art de l'ancienne Rome*, Mazenod, 1988 p. 45.55

1.3 Les temples

Les constructions religieuses occupent à Rome une position éminente ; autour d'elles s'est toujours déployée la plus riche activité créatrice, mais en même temps le respect scrupuleux (religieux), dont elles étaient l'objet, a souvent eu pour conséquence le maintien de partis architecturaux, de structures et de décors traditionnels ou archaïques. Le paradoxe, inhérent à la nature même de ce type d'édifice, explique en grande partie les singularités de son évolution.

L'histoire des temples est plus ancienne que celle de tout autre monument : à une époque où Rome ignorait encore l'existence même des théâtres, des basiliques ou des thermes, les temples jalonnaient les itinéraires et les lieux de convergence, leurs volumes déjà imposants, leur frontons et leurs acrotères définis dans la notion de fastigium constituaient, dans le modeste tissu de la Rome archaïque, les seuls éléments capables d'orienter les cheminements et de dominer les espaces.

Cette primauté ne s'explique pas seulement par la profondeur de l'attachement des romains à leurs dieux. Elle tient aussi à ce que les temples avaient pour fonction première de définir l'espace urbain.

Le fait est que la légitimité de Rome, et son existence même, sont liées à la présence « physique » de ses protecteurs divins, matérialisée par l'ancrage des édifices cultuels qui s'avèrent, au sens propre, inamovibles.

L'apparente équivalence entre les mots temple et celui qui, dans les langues romanes, désigne une construction religieuse, ne doit pas nous induire en erreur. Tout temple n'est pas coextensif à un temple, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, il ne définit pas davantage un sanctuaire conçu comme un « téménos » grec, bien que les deux termes aient une même racine qui signifie couper ou séparer. Et inversement certains temples ne sont pas des temples ; c'est le cas de tous les édifices ronds et particulièrement de l'atrium de Vesta, le temple dédié à Vesta.

Enfin si beaucoup de temples sont consacrés à des divinités, d'autres ne le sont pas, comme l'aire où se réunit le peuple pour élire ses magistrats (comitium), ou le siège du sénat (curia).

Compte tenu de sa simplicité et de son caractère presque abstrait, il peut revêtir les formes les plus diverses.¹



Fig03 : temple de minerve

Source : Patrick Négrier, *Le Temple et sa symbolique*, Albin Michel, 1997, 272 p.

1.4 Les curies :

Le comitium tire son nom du fait qu'on s'y réunissait (coibant) pour les comices (comitia) Curiales et pour les débats juridiques.

Les curies (curiae) répondent à deux types car il existe d'une part celles où les prêtres avaient à régler (curarent) les affaires des dieux, telles les curiae Vestales (les anciennes curies), d'autre part celles où le Sénat avait à régler les affaires humaines, telle la Curia Hostilia, qui doit son nom au fait que « Tullus » Hostilius est à l'origine de sa construction.

Inséparable de l'espace du Comitium sur lequel elle s'ouvre, la plus ancienne Curie, fondée selon la tradition par le troisième roi de Rome mais dont les vestiges repérables ne remontent pas au-delà des années 600 av J-C. est le lieu où se réunissaient les sénateurs.

La mise en place de l'ensemble Comitium-Curia dans la Rome de la fin du VII et du début du VI s av. J-C, c'est-à-dire encore en pleine période royale, constitua l'acte fondateur

¹ Patrick Négrier, *Le Temple et sa symbolique*, Albin Michel, 1997, 272 p.

de la ville en tant qu'espace politico-judiciaire ; longtemps considéré comme une simple annexe du forum, le comitium correspond en fait à l'agora archaïque des villes grecques : c'est lui, le plus que le forum, dont plusieurs siècles le centre véritable de la vie publique.¹

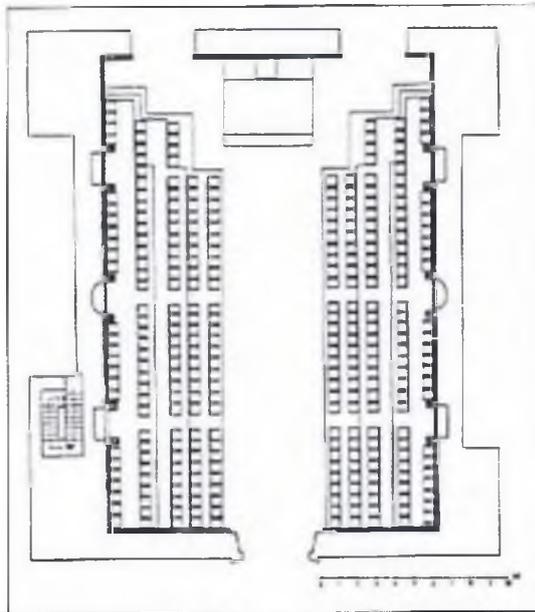


Fig04 : la curia du Rome

Source : Pierre Gros, « Les Monuments publics », 1996, p295

2. Les espaces de l'articulation urbaine

2.1 Arcs honorifiques et triomphaux :

Considéré à juste titre comme l'un des éléments les plus représentatifs de la monumentalité proprement romaine, l'arc triomphal est en réalité l'un des édifices à propos desquels le débat sur les origines reste le plus souvent. A une simplicité structurelle il joint en effet une polyvalence, ou mieux une polysémie qui autorise à en chercher les antécédents en des compositions très diverses. En principe sans relation avec une muraille ou une construction qui l'engloberait, l'arc matérialise un passage et développe du fait de cette situation essentiellement symbolique des rôles différents selon les contextes et les époques ; qu'il soit porteur ou non de trophées ou de statues, il sert initialement à des rites, a valeur à la fois sacralisant et apotropaïque, pour se charger rapidement de signification complémentaires

¹ Pierre Gros, « Les Monuments publics », 1996, p295

et devenir, dès le début de l'empire, l'un des instruments les plus fréquents de l'élévation ou de la divinisation d'un personnage.

L'énergie dont il est porteur, comme tous les signes ou objets marquant le franchissement d'une limite (tigillum, iugum), se dissipe progressivement au profit de fonctions presque exclusivement honorifiques et commémoratives, l'accent se déplaçant de la baie proprement dite vers les panneaux d'encadrement (piédroits, piles, attiques, frontons), vecteurs d'une iconographie de plus en plus explicite, et vers les effigies en pied de sommet.

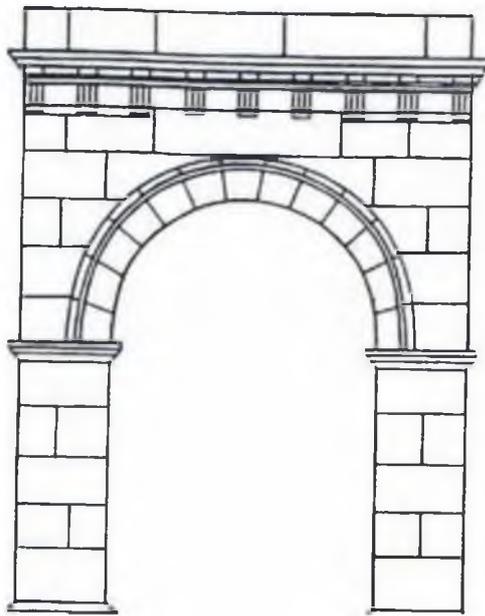


Fig05 : Arc de triomphe

Source : Source Dictionnaire de l'Antiquité : Robert Laffont, 1989, p 220

2.2 Le Portique:

La littérature archéologique a pris l'habitude de désigné du nom de portique tout édifice dont la longueur est beaucoup plus développée que la largeur et qui est ouvert sur toute cette longueur au moyen d'une colonnade ; cette caractéristique exclut de la catégorie toute construction allongée close sur sa façade principale du type l'esché ou skeuothèque. Le mur de fond du portique peut être aveugle ou percé d'issues, fenêtres ou portes, lesquelles peuvent donner accès à des locaux situés derrière le portique lui-même.

Chapitre 02: les monuments dans la ville romaine

L'espace intérieur peut être d'une seule nef correspondant à la largeur de l'édifice, ou de deux nefs, voir dans certains cas de trois séparées par une ou deux lignes de colonnes. La toiture, en fonction de l'organisation interne de l'édifice, peut être en appentis dans le cas d'une nef unique, a doublé pente dans le cas d'une double nef.

Le portique est une Composante inévitable de tout ensemble de quelque ampleur, le portique assume dans la ville hellénistique et impériale, indépendamment de sa contribution à ce que les anglo-saxons appellent « the général civicamenity », c'est-à-dire l'agrément de la vie collective, les fonctions de façade, d'élément de liaison et de clôture. La facilité da sa mise en œuvre, la multiplicité des plans qu'autorise sa souplesse structurelle, la diversité des variantes expérimentées dès la fin de l'époque classique dans les cités et les sanctuaires de Grèce et d'Asie Mineure désignent le portique, au moment où Rome l'adopte, c'est-à-dire à partir du début du II s .Av. J- C., comme la solution la mieux appropriée aux problèmes que posent la spécialisation croissante des espaces publics ainsi que leur nécessaire définition topographique et monumentale.

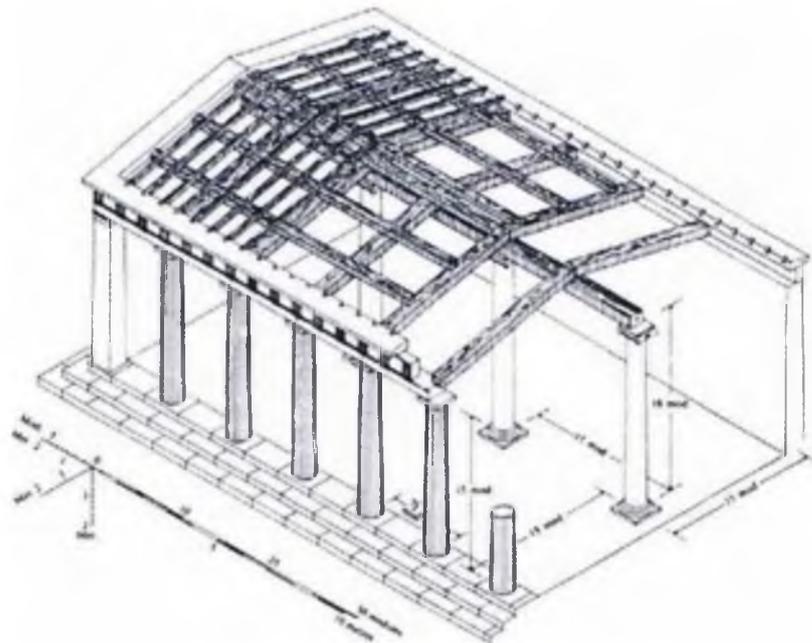


Fig06 : le portique double d'après Vitruve

Source : l'architecture romaine. Les monuments publics page 96

2.3 Enceintes et portes urbaines:

La construction d'une muraille autour d'une ville ne répond pas seulement, à Rome ou dans ses colonies, aux besoins de la défense et de la sécurité. C'est aussi et peut être d'abord un geste qui s'inscrit dans la dialectique complexe de l'extérieur et de l'intérieur, de l'en-deçà et d'au-delà ; il tend à séparer symboliquement autant qu'à délimiter concrètement. La muraille est avant tout la matérialisation d'une ligne à caractère magique marquant le passage entre *Vurbs* et *Vager*, entre la ville et ce qui n'est pas la ville, entre les citoyens et ceux qui ne le sont pas encore (les paysans indigènes, par exemple) ou ceux qui ne le sont plus (les morts).

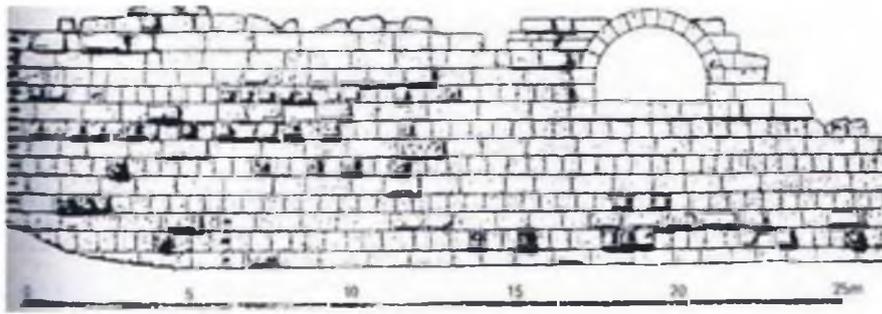


Fig07 :Le mur républicain de l'Aventin d'après G.Saflund

Source :l'architecture romaine. Les monuments publics page 29

3. Les monuments du spectacle et du loisir

3.1 Odéon :

Si nous nous en tenions à la stricte acception du mot latin *odeum*, nous devrions examiner seulement dans cette rubrique les édifices destinés aux auditions musicales et aux concours vocaux. Sous la définition grecque qui désigne « chant », que dans la plus part des manuels, sont recensés les « théâtres » de dimensions relativement restreintes, ou le bâtiment de scène est réduit à une estrade étroite, et dont la conception permet d'imaginer une *cavea* partiellement ou entièrement couverte. Cette dernière particularité constitue en principe la caractéristique essentielle de la catégorie, et elle est due sans doute pour une large part à des raisons d'acoustiques ; bien qu'il ne parle pas des odéons dans son traité, Vitruve ne manque jamais de souligner, dans les édifices où la voix humaine doit se diffuser largement, le rôle des auvents ou des toitures destinées à rabattre le son vers l'assistance ou l'auditoire ; à plus

Chapitre 02: les monuments dans la ville romaine

forte raison, pour des monuments destinés à des auditions musicales, la couverture apparaît comme un élément constitutif de la structure d'ensemble. Le plus ancien édifice attesté en Italie, si l'on excepte les odéons de la Sicile grecque, tel celui de Solonte, est aussi l'un des mieux connus ; l'odéon de Pompéi. Accolé au Sud-est du théâtre, il date de la première décennie de la colonie syllanienne (dans les années 70 av. J.-C.).

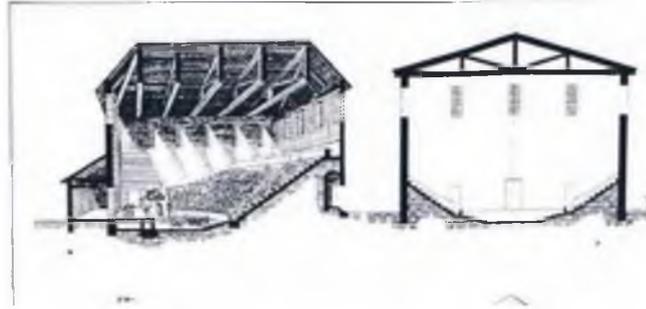


Fig08 :Plan, perspective longitudinale, et coupe transversale, d'après G Izenour

Source : l'architecture romaine. Les monuments publics page 309

3.2 Théâtre :

C'est un édifice public antique où étaient données des représentations de pièces du théâtre latin, durant l'époque romaine.

Le premier théâtre romain permanent construit en maçonnerie ne date que du 1er siècle avant J.-C. (-55) : c'est le théâtre de Pompée, situé à Rome, sur le Champ de Mars. Il a entièrement disparu. Mais il reste un grand nombre de théâtres romains, dans la capitale et dans la plupart des cités des provinces romaines. Le plus grand théâtre romain conservé à Rome est le théâtre de Marcellus, qui pouvait accueillir 15 000 spectateurs.

L'architecture du théâtre romain est inspirée de celle du théâtre grec, mais à la différence de celui-ci, il comporte un mur de scène orné de colonnes, figurant symboliquement une sorte de palais.

Les gradins (cavea) sont disposés en demi-cercle (hémicycle) sur une structure de maçonnerie (pierre, brique, mortier de chaux) à voûtes multiples, le tout assujéti par des crampons de fer scellés au plomb. On y accédait par des entrées et escaliers qui menaient

Chapitre 02: les monuments dans la ville romaine

directement aux secteurs des places assignées à chacun par un tesson de poterie comportant des indications de travée et rangée, exactement comme nos billets de théâtre actuels.

Les acteurs disposaient d'une large scène, au pied de l'immense mur (mur de scène) aux nombreuses colonnes décoratives, très souvent disposées sur trois étages.

L'orchestra, au pied de la scène, est en demi-cercle dans tous les théâtres romains, alors que, dans les théâtres grecs classiques, elle prend souvent, mais pas toujours, la forme d'un cercle complet. Cet espace pouvait accueillir des musiciens, des danseurs, et même des sièges d'honneur destinés aux personnages importants.

Le mur extérieur, en pierre de taille, est très souvent décoré d'arcades et de colonnes disposées en hémicycle.

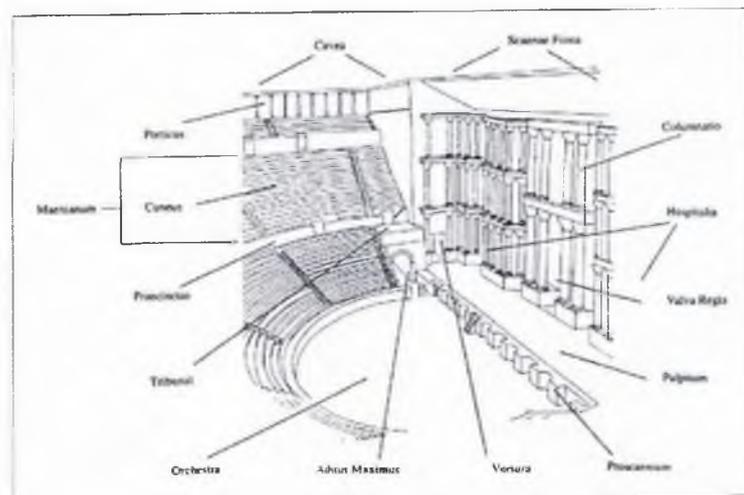


Fig : 07 :coupe théâtre

Source Source Dictionnaire de l'Antiquité : Robert Laffont, 1989, p 625

3.3 Cirque:

Le cirque « latin Circus », est souvent considéré comme la version romaine de l'hippodrome. C'est vrai si l'on s'en tient à une approche superficielle des formes et à une définition générale des onctions ; l'un et l'autre s'ordonnent au tour d'une longue piste ou sont présentés essentiellement des compétitions hippiques.

Chapitre 02: les monuments dans la ville romaine

Dès la fin de la république, des hommes d'affaires « domini », prennent en mains l'organisation des compétitions et ceux sont de équipes de cochers professionnels « les factionnes » qui monopolise ce genre d'activités.

Les installations essentielles ont été très tôt conçues pour le spectateur ; les gradins qui entourent la piste définissent l'édifice lui même et les aménagements, de plus en plus développés, du circus, ont pour but d'améliorer le déroulement et la qualité du spectacle. Le plus ancien cirque connu est celui de Rome, le circus Maximus précisément, établi dans la dépression naturelle qui sépare le Palatin de l'Aventin. Circus maximums.

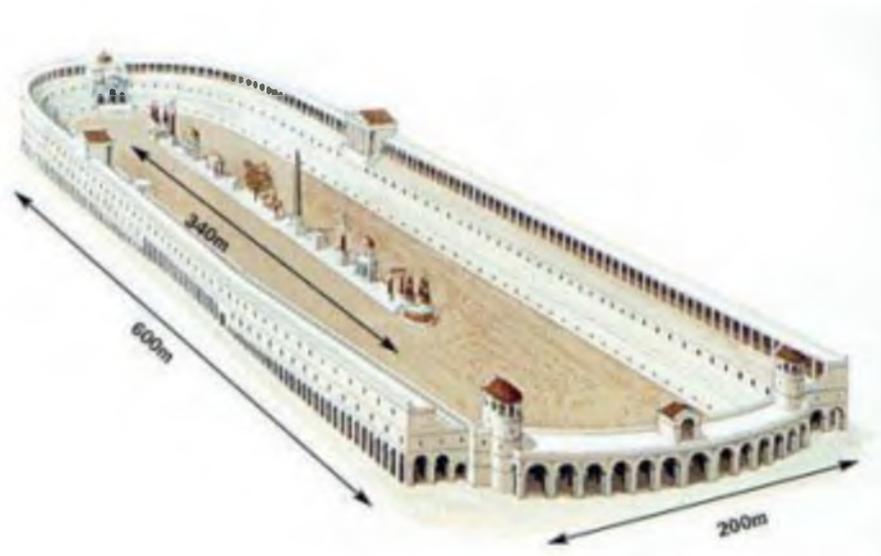


Fig08 : cirque romain

Source : livre Le cirque romain et son image de jean –Michel roddaz p203

3.4 Stade :

Le mot grec $\sigma\tau\acute{\alpha}\delta\iota\omicron\nu$ désigne d'abord une unité de mesure ; le stade correspond à cent orgyes, quatre cents coudées, soit six cents pieds. Le lieu d'entraînement et de compétition pour les épreuves athlétiques en Grèce a dès l'origine porté ce nom, car la longueur de la piste devait correspondre, entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, à six cents pieds, ce qui équivaut, en fonction de l'unité utilisée, à environ 180 ou 200 de nos mètres. La forme la plus ancienne semble avoir été le rectangle allongé, dont la longueur valait souvent six fois la largeur, celle-ci n'excédant pas cent pieds. Il est possible d'en trouver encore un écho lointain de ce plan archaïque au début du IIIe s. av J-C.

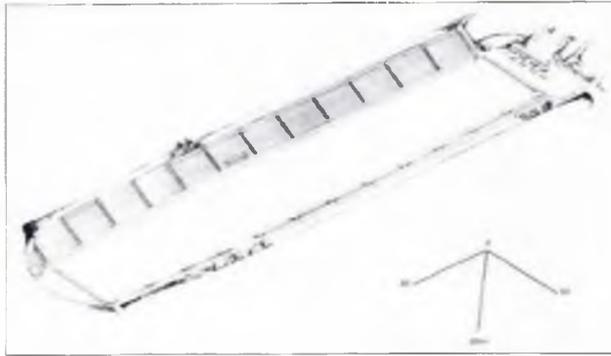


Fig09 :Restitution axonométrique d'un stade. d'après O.Callot

Source Dictionnaire de l'Antiquité : Robert Laffont. 1989. p 605

3.5 Bibliothèque:

De grandes collections de livres, ou plutôt de volumina, étaient à Rome en même temps que les œuvres d'art, c'est-à-dire dès le début du ii e s. av. j-c.

la tradition a retenu le souvenir de trois bibliothèques célèbre entre toutes, celle de Paul Emile, le vainqueur de Pydna, qui s'était réservé la bibliothèque personnelle du roi Persée, celle que

Sylla prit a athénée en 86 av. j-c., et celle de Théophraste, qu'avait réunie Lucullus dans sa ville de Tusculum. Mais il ne s'agissait pas de collections accessibles au public. Vitruve ne parle quant à lui que des bibliothèques privées, et seulement pour dire qu'elles doit- vent être orientées vers le soleil levant pour faciliter la consultation matinale des ouvrages et empêcher que ceux-ci ne prennent l'humidité.

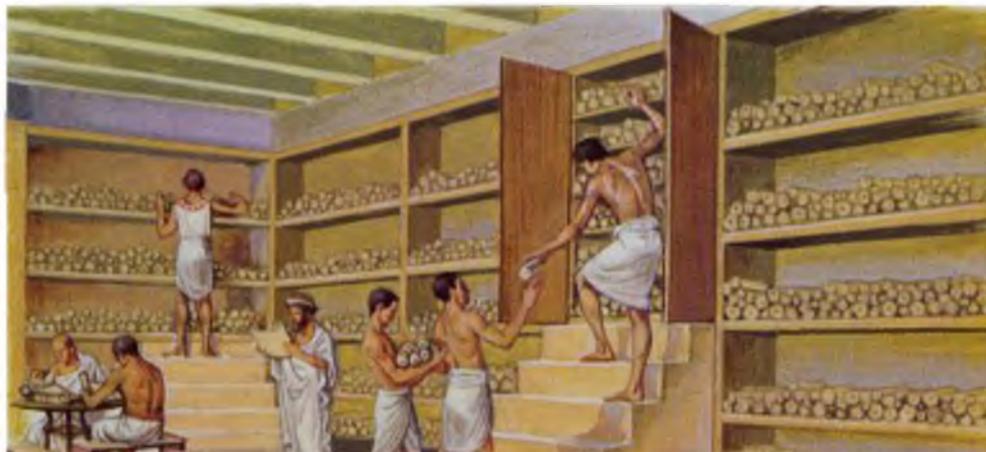


Fig 10 : perceptive intérieur de bibliothèque romain

Source : livre L'Histoire romaine de Charles Rollin p205

4. Conclusion

La création d'une ville romaine consacre la présence et la puissance de Rome dans les pays conquis. Dans les villes siégeaient l'administration romaine éventuellement des garnisons militaires. Elles étaient donc des moyens de contrôler les territoires conquis.

Chapitre 03 : La ville de Tébessa et ces monuments historiques

Introduction

Le rayonnement culturel et scientifique d'une ville se confond avec certains monuments et quartiers historiques, repères et symboles par excellence d'un riche et glorieux passé, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative, ou d'un événement historique. D'autant plus que les villes romaines sont imprégnées de culture, chargées d'histoire et représentent une mémoire collective de toute une population. «Le patrimoine et notre bien à tous ».

1. Bref aperçu historique de l'Algérie :

De par sa position stratégique au carrefour de l'Afrique et de la Méditerranée, l'Algérie, située au centre du Maghreb, a vu de nombreuses civilisations se succéder sur son territoire. Parmi la civilisation romaine dans cette période restent comme témoignages de nombreux vestiges archéologiques, notamment à Tébessa, Djemila, Timgad, Tipaza et Cherchell.

2. Situation et historique du la ville de Tébessa :



Fig10 : Plan de situation de la ville de Tébessa

Source : direction d'urbanisme & de construction de Tébessa

Chapitre 03 : La ville de Tébessa et ces monuments historiques

- Tébessa, située au nord du djebel doukane s'élève à 960 m d'altitude, cette ville de l'Algérie orientale, se trouve au pied des monts de Tébessa qui se prolongent en Tunisie. Frontière à 40 km.

-ville municipale et siège du quartier général de la légion romaine sous Vespasien et cité prospère avec Claude, Tébessa mérite que l'on s'y attarde. Son forum, dont restaient quelques infimes vestiges, atteste bien le niveau de la gestion collective de ses affaires courantes.

-le culte, aussi, trouve sa part dans la vie active des thévestins, il nous lègue une structure d'environ deux hectares de superficie : la basilique chrétienne. Abbaye, d'abord, puis monastère, elle devint basilique après l'édit de Milan, décrété, en 313 par l'empereur romain Constantin qui officialisa le christianisme dans Rome et son empire. Les païens de la cité répliquèrent, alors, par la construction du temple de tous les dieux, communément appelé temple de Minerve, déesse de la sagesse.

-l'autre joyau qui embellit la ville demeure l'arc de triomphe. Son maître d'ouvrage, est un riche thévestin, Caius Cornélius Grilianus.

Tébessa est l'antique theveste, qui aurait été déjà une ville importante au III^e s. avant notre ère. La 3^e légion auguste y eut son quartier général dès le 1^{er} siècle (an 75) après avoir été à Ammodara (Haidra en Tunisie) et avant d'être transférée à Lambèse. Theveste fut érigée en colonie, probablement sous Trajan ; elle comptait alors 30.000 hab. éprouvée par les troubles religieux et sociaux du IV^e s., elle fut pillée mais non détruite par les Vandales au V^e s. occupée et relevée en 535 par les soins de Solomon, général de Justinien, qui la mit à l'abri de sa muraille byzantine, elle put vivre encore quelques siècles ; elle n'en tomba pas moins sous le joug des Maures : des Berbères en 597 et des Arabes en 682. Elle subit dès lors les destinées de cette partie de l'Afrique.¹

¹ livre Tébessa à travers l'histoire par Abdelkrim Hanini

3. Le monument historique romain dans la ville de Tébessa

3.1 Le forum :

Il s'étendait vers l'emplacement du cours Camot, incorporé dans l'enceinte byzantine, il a été à moitié pris par les annexes de la caserne. Actuellement il ne reste plus rien du Forum.

« Les ruines du forum, écrit A. Héron de Villefosse, s'étaient encore visible à l'arrivée des premières colonnes expéditionnaires. L'esplanade plantée d'arbres qui conduit de la porte de Constantine à l'entrée de la Casbah occupe leur emplacement, dont il ne reste aucun vestige. En nivelant ce terrain, en préparant le sol pour les plantations, on a retrouvé, comme sur tous les autres points de la ville, des débris d'architecture, des fragments sculptés, des chapiteaux de marbres... il paraît que la destruction de ces ruines était de toute nécessité pour la construction de la place ! »¹

Selon toute vraisemblance, le grand cardo se confondait avec la rue qui part de la basilique, au nord-est de la ville, passe sous l'arc de Caracalla et longe ensuite la caserne. Le decumanus maximus suivait l'avenue de l'aqueduc, longeait le forum après la porte de Solomon et se continuait ensuite jusqu'à l'arc de l'avenue Cirta.

3.2 La maison romaine :

Au retour en descendant le decumanus suis par la rue actuelle avant de déboucher sur le Forum, dont notre place de la Casbah est héritière, à gauche une dernière artère mérite notre attention.

Elle se dirige vers le rempart et nous présente sur son côté droit une puissante construction romaine de la belle époque.

Connu sous le nom de « la maison romaine », ce bâtiment est entièrement établi en pierres de taille finement travaillées et disposées en assises très régulières.

Il occupe presque toute la longueur de la rue en direction Nord-Sud, s'étendrait à l'Ouest et irait jusqu'à l'esplanade où se trouve le Monument aux morts. Mais dans cette

¹ L. LESCHI. Document n° 20 de la série : Culturelle - Paru le 1er avril 1946

Chapitre 03 : La ville de Tébessa et ces monuments historiques

direction, il est assez difficile d'en déterminer l'étendue à cause des mesures arabes et des constructions européennes qui l'enveloppent.

Sa hauteur est encore de 6 à 8 mètres au-dessus du sol.

Une corniche exécutée avec soin forme entablement sur la face extérieure.

Moll écrit en 1859 : « l'absence totale d'ouvertures sur le dehors, à l'exception d'une porte principale et de deux petites portes de dégagement, nous fait présumer qu'il y avait une cour intérieure entourée sans doute d'une colonnade. Il ne se composait pas d'un simple ré-de-chaussée, on voit encore dans les pierres les entailles faites pour recevoir les poutrelles qui soutenaient un étage supérieur. »

3.3 Le théâtre :

Dans l'alignement de la Maison romaine, vers le Sud, on voit adossé au rempart byzantin un dispositif curieux : sept pieds - droits énormes, rehaussés de pilastres réunis pas de lourdes voûtes, supportent le chemin de rondes. Selon Gsell, ils étaient réunis pas un mur formant la façade principale du théâtre, qui devait être de construction analogue à celui de Timgad.

3.4 Aqueduc :

L'aqueduc est en majeure partie formé de pierres de tuf, la canalisation recouverte en dalles de calcaire, cet aqueduc doit compter parmi les plus anciens monuments de Tébessa, puisqu'il répond à des besoins primordiaux de la vie. il amène l'eau des sources d'Ain-el-bled et des jardins. La source dite « des jardins », à quelques mètres en aval du château d'eau, n'a guère changé depuis l'époque romaine, et son captage excessivement curieux à 7 mètres de profondeur fournit toujours son même débit

3.5 Temple de Minerve

Chez les romains, les plus beaux monuments des villes étaient la demeure des dieux. Celui de theveste serait le plus bel édifice romain de toute l'Algérie, date probablement de 3 siècles. Comme la plupart des temples de l'Afrique romaine, le monument s'élevait au fond d'une cour de forme rectangulaire, mesurant 41 mètres de largeur, la façade de l'enceinte est en partie conservée. Elle est décorée, au dehors comme à l'intérieur, de pilastres corinthiens et percée de trois portes ; celle du milieu, cintrée à 2,15m de largeur.



Fig11 : temple de minerve a Tébessa

Source : direction du site et musé du Tébessa

3.6 Arc de triomphe de Caracalla :

Classé patrimoine nationale le 19/10/1982 la porte Caracalla est un édifice grandiose bâti entre 211 et 214 après j.c en honneur à l'empereur Caracalla, fils de Septime Sévère d'origine africain. Le monument repose sur quatre piliers droits qui sont réunis deux à deux par des arcs de 4,60m de portée et de 8,50m de hauteur sous clef, le monument a donc 10,94m de côté.



Fig12 : Arc de triomphe de Caracalla

Source : direction du site et musé du Tébessa

3.7 Tébessa khalia :

Une seule exception sera faite pour un ensemble de vestiges très important de la banlieue, qui mériterait mieux qu'une analyse sommaire. A trois kilomètres vers le Sud, au débouché de la vallée qui descend d'Ain el Mizeb, le promeneur aperçoit une très grosse

Chapitre 03 : La ville de Tébessa et ces monuments historiques

ruine. C'est la Tébessa khaliya. Située sur un mamelon d'où l'on découvre un panorama splendide, cette ruine constitue un ensemble remarquable, mais encore assez mal connu. Girole en a juste dit qu'elle avait fourni les pierres des casernes de Tébessa. Moll l'a ignorée. Gsell lui a consacré quelques lignes. Peu de temps avant la dernière guerre, M. L'aout, conservateur du musée de Tébessa, y fit des fouilles, mais les recherches ont été interrompues depuis la guerre. Le long du mur Nord, il découvrit et fit décaper une petite huilerie. On voit encore en place les pierres et les bassins typiques.

3.8 La basilique :

la basilique est un immense bâtiment situé à 600 mètres au nord de tébessa. d'après les uns, c'était une église et un couvent fortifié, d'après d'autres, elle a été construite pour une destination païenne antérieure. aujourd'hui, après diverses fouilles et des études menées sur le matériel archéologique, les archéologues s'accordent pour placer la basilique à la fin du 4em siècle après j-c.



fig13 : la basilique du Tébessa

source : direction du site et musée du Tébessa

3.9 L'Amphithéâtre

L'amphithéâtre romain est situé au sud-est de noyau de la ville enfermé dans l'enceinte byzantin, est de forme ellipsoïdal, les axes de l'arène mesurent 52,80 sur 39,50m et ceux du monument extérieur 86,50m. Les portes monumentales donnent accès à l'arène, aux extrémités du grand axe de l'amphithéâtre. L'amphithéâtre n'est plus représenté que par une

Chapitre 03 : La ville de Tébessa et ces monuments historiques

Excavation à peu près circulaire de 50 mètres de diamètre, il s'appuie d'un côté sur une pente naturelle, de l'autre sur des massifs de blocage. La date de la construction de ce cirque peut être fixée entre 75 et 80.



fig14 : l'amphithéâtre romain du Tébessa

source : direction du site et musée du Tébessa

4. Conclusion :

D'après l'étude précédente, la ville de Tébessa, est identique à l'ancienne ville romaine, le fait de ne pas trouver tous les monuments ne veut pas dire qu'ils sont absents, mais reste à découvrir, avec de nouvelles opérations et recherches. Aujourd'hui, le patrimoine urbain est menacé par l'ignorance, par la dégradation sous toute ses formes, et c'est à tout le monde de conserver et intervenir pour protéger ce qui reste, car notre patrimoine c'est le passé et le futur des générations.

DEUXIEME PARTIE : Partie pratique

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

Introduction :

L'amphithéâtre est l'un des édifices les plus répandus et les plus caractéristiques du monde romain. Créé en Italie méridionale (Campanie) vers la fin du ⁱⁱ.e siècle avant notre ère, ce type de monument continua à être construit dans de nombreuses villes jusqu'au début du ⁱⁱⁱ.e siècle après J.-C. Il fut conçu spécialement pour le déroulement de spectacles violents et onéreux devenus très populaires, et dont le caractère sacré d'origine ne cessa de s'estomper : les combats de gladiateurs (*munera*), auxquels furent associés bientôt les combats d'animaux (*venationes*). Ceux-ci, offerts par de généreux donateurs, répondirent à un besoin fondamental de la société romaine. Utilisés à des fins publicitaires par les candidats briguant une charge publique à l'époque républicaine, ils seront donnés ensuite au profit exclusif de l'empereur.

1. Définition l'amphithéâtre :

Un amphithéâtre romain est un vaste édifice public de forme elliptique, à gradins étagés, organisé autour d'une arène où étaient donnés des spectacles de gladiateurs, de chasses aux fauves, ou très exceptionnellement de batailles navales.

Parmi les amphithéâtres les plus célèbres, citons le Colisée (Rome) et ceux de Capoue, de Vérone, de Pula (Croatie) et d'El-Djem (Tunisie).

2. Architecture de l'amphithéâtre

2.1 Plan générale

Jean-Claude Golvin, en 2008, explique qu'en réalité un certain nombre d'amphithéâtres romains ne décrivent pas une ellipse parfaite, mais une forme pseudo-ellipsoïdale composée d'une succession d'arcs de cercles raccordés. Cette disposition est guidée par la nécessité de disposer d'une *cavea* de largeur identique quel que soit le point de l'amphithéâtre considéré, pour que les gradins soient tous de dimension semblable. Les dimensions observées ou restituées de plusieurs amphithéâtres de l'empire romain, dont celui de Capoue, semblent confirmer cette théorie. De rares amphithéâtres ne suivent pas le plan d'ensemble d'un édifice ellipsoïdal, comme celui de Leptis Magna. Cet édifice, intégralement creusé dans une ancienne

Carrière et inauguré en 56, donne l'impression d'être composé de deux théâtres accolés et son arène comme sa cavea ont la forme de deux demi-cercles reliés par de très courts segments de droite. Cette configuration lui aurait permis d'accueillir des spectacles d'un genre nouveau voulu par Néron, associant combats.

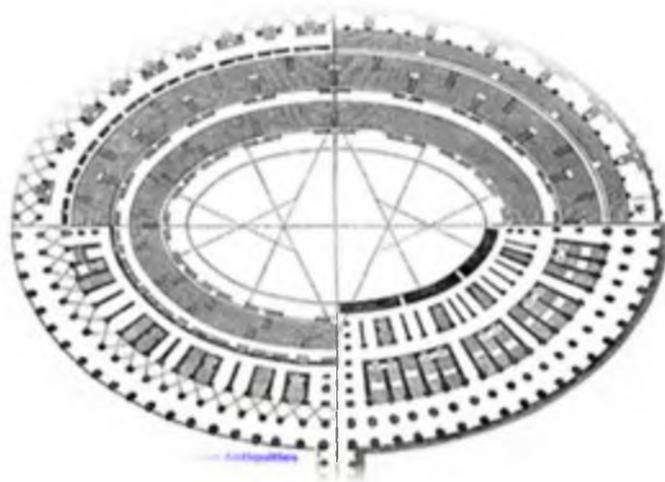


Fig15 :plan d'amphithéâtre

Dictionnaire of Greek and roman antiquités London 1987 p236

2.2 Amphithéâtre massif et amphithéâtre à murs rayonnants

Un premier type d'amphithéâtres est qualifié de plein ou massif comme à Samarobriva (Amiens, France), Octodurus (Martigny, Suisse), Emérite Augusta (Merida, Espagne) ou Syracuse (Syracuse, Italie); dans ces constructions, la cavea n'est pas portée par des murs rayonnants et des voûtes, mais par un remblai qui descend en pente de l'extérieur de l'amphithéâtre vers l'arène ; ce remblai peut être constitué en partie par les terres d'excavation de l'arène à l'intérieur d'une petite colline au sommet de laquelle l'amphithéâtre est construit. Les spectateurs doivent alors prendre place directement sur la pente gazonnée, mais le remblai peut aussi accueillir des gradins en bois dont la découverte des vestiges, s'ils ont jamais existé, serait exceptionnelle. Les maçonneries sont réduites au strict minimum :

le mur extérieur, le mur de l'arène, les galeries des accès, également inclus dans le remblai, quelques murs de soutènement rayonnants délimitant des caissons destinés à recevoir les

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

remblais, ainsi que les cages d'escalier. Des escaliers externes plaqués contre la façade de l'amphithéâtre, comme à Pompéi, permettent d'accéder à la partie supérieure de la cavea



Fig16 : Vue générale de l'amphithéâtre de Martigny (Suisse)

Source : Jean-Claude Golvin, *L'amphithéâtre romain*, p63.

2.3 Innovations techniques majeures

À Pompéi se trouve le seul amphithéâtre républicain à être précisément daté. Construit en maçonnerie et en deux temps, il se caractérise par un soubassement, édifié vers 80 av. J.-C., présentant deux côtés rectilignes reliés par deux demi-cercles comme les premiers édifices temporaires romains. Sa cavea et son arène, par contre, adoptent, de manière inédite pour un monument en dur, la forme ellipsoïdale. La dédicace de l'amphithéâtre datant de 70 av. J.-C., le laps de temps nécessaire à cette évolution architecturale n'est que de dix ans. L'ellipse s'avère optimale pour permettre aux gladiateurs d'évoluer sans angle mort — les coins d'un carré ou d'un rectangle — et pour offrir au spectateur, où qu'il se trouve, une vision parfaite. L'ellipse de l'arène est probablement née à Rome sur le forum trapézoïdal resserré entre les basiliques qui en délimitent les grands côtés, d'où elle a été adoptée dans le monde romain ; Pompéi a construit son amphithéâtre à ce moment précis. Les autres amphithéâtres républicains, intégralement ellipsoïdaux, sont donc postérieurs même si leur datation reste à préciser. Quelques années plus tard, sur le forum de Rome, Jules César fait construire vers 46 av. J.-C. un amphithéâtre en bois, toujours temporaire, mais dont le sol de l'arène est équipé de galeries et de monte-charges permettant de faire apparaître en surface hommes, décors et animaux. C'est la première fois que des combats d'animaux se déroulent hors des cirques. Un velum protège probablement tout ou partie de l'amphithéâtre. Ces deux avancées marquantes fixent définitivement l'architecture générale des amphithéâtres romains construits par la suite. Ce sont des monuments maçonnés ; leur arène ellipsoïdale est entourée par une cavea

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

adoptant la même forme où se placent les spectateurs sur des rangées superposées de gradins ; des sous-sols peuvent être aménagés sous cette arène pour y accueillir les machineries nécessaires à des spectacles de grande ampleur dépassant le simple cadre des combats de gladiateurs.



Fig17 : Vue aérienne de l'amphithéâtre de Pompéi (Italie).

Source : Jean-Claude Golvin, L'amphithéâtre romain, p89.

2.4 Façade.

La façade de l'amphithéâtre, seule partie immédiatement visible du monument aux yeux du public extérieur, fait l'objet de soins particuliers ; elle doit être, encore plus que le monument dans son ensemble, une vitrine de la richesse du ou des commanditaires de la construction du savoir-faire de ses architectes et ouvriers et un symbole de la puissance de la ville. C'est pourquoi une technique architecturale différente de celle employée pour le gros œuvre de l'amphithéâtre lui est-elle appliquée. Traditionnellement même si ce schéma connaît des exceptions, la façade est composée d'une ou plusieurs séries d'arcades superposées, de hauteur progressivement décroissante, surmontée par une rangée d'attiques. Elle est construite en blocs de grand appareil qui utilisent les pierres les plus nobles disponibles localement, à moins qu'il ne s'agisse, comme à Capoue, que d'un placage sur une superstructure (en maçonnerie de briques dans ce cas précis). Les clefs de voûte des arcades peuvent être sculptées, les arcades peuvent composer des niches garnies de statues. Si la façade est composée d'un appareil plus commun, seules les portes font l'objet d'une décoration spéciale, selon les techniques et les matériaux disponibles localement. Le Colisée propose même portes numérotées par gravure dans leur clef de voûte, facilitant l'accès des spectateurs.

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

Le dernier niveau de la façade comporte souvent des trous destinés à l'encastrement des mâts qui soutiennent le velum, grande voile tendue au-dessus de l'amphithéâtre et permettant de l'ombrer tout ou partiellement.



Fig18 : façade du colisée du Rome

Source : Jean-Claude Golvin, L'amphithéâtre romain, p25.

2.5 Cavea

Les limites fonctionnelles de la vue humaine fixent les dimensions maximales des amphithéâtres : au-delà de 60 m, l'accommodation est moins rapide, occasionnant une fatigue oculaire. Cette distance maximale séparant le spectateur du spectacle est approchée mais respectée au Colisée, qui, selon ce critère, serait donc le plus grand amphithéâtre qu'il ait été possible de construire. L'examen des vestiges de la cavea de l'amphithéâtre d'El Jem montre que l'angle des gradins avec l'horizontale est de $34^{\circ} 12'$ pour les rangées les plus proches de l'arène, mais de 36° pour les gradins situés en haut de la cavea. Cette différence a pour but de dégager la vue de l'arène pour les spectateurs qui sont ainsi moins gênés par les têtes de ceux placés juste au-dessous d'eux^{12 16}. Dans le cas particulier de certains amphithéâtres massifs dont le talus de la cavea constitue lui-même l'assise des spectateurs, il n'est pas possible d'atteindre les mêmes angles sous peine d'éboulement du remblai. Auguste met en place un code très précis et immuable régissant le placement des spectateurs dans l'ensemble des monuments de spectacle : les soldats ne côtoient pas les civils, les personnes vêtues de sombre sont regroupées dans la partie moyenne de la cavea, les hommes mariés sont séparés des célibataires mais leurs femmes sont reléguées dans les gradins les plus élevés, tout comme les personnes de condition modeste, etc.¹⁰.

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

Ces dispositions s'accompagnent d'une partition physique de la cavea ; les gradins sont divisés horizontalement par des *præinceptiones* définissant des *mæniana* et verticalement par des escaliers rayonnants limitant des *cunei* AU 5. Au plus près de l'arène prennent place la loge d'honneur et le podium réservés aux notables G12 17. C'est également dans cette même partie de la cavea que se trouve le *sacellum*, petit temple probablement à l'usage du gladiateur. Si la construction de la façade de l'amphithéâtre est l'objet de toutes les attentions de la part des architectes, la réalisation de la cavea met en œuvre des matériaux plus communs et d'origine locale c'est la cas à Vérone où les maçonneries sont composées d'un béton de galets de l'Adige liés au mortier de sable et chaux ; à Pula, seul le bois entre dans la constitution des structures internes de l'amphithéâtre.



Fig19 : vue de l'amphithéâtre d'El Jem

Source : école nationale du patrimoine de Tunis

2.6 Arène

L'arène de forme elliptique ou pseudo-elliptique est le lieu où se déroulent les spectacles. Elle est généralement recouverte de sable évitant aux gladiateurs de glisser pendant les combats ; ce sable permet également d'absorber le sang éventuellement répandu. Les aménagements de l'arène varient selon les spectacles qu'elle accueille. Dans les premiers amphithéâtres, seuls des combats entre gladiateurs s'y déroulent ; la présence de ces professionnels ne présente aucun risque pour le public et le mur séparant l'arène de la cavea est d'une hauteur réduite. Après l'introduction des venationes mettant en scène des animaux

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

Parfois sauvages, il importe d'assurer la protection des spectateurs, au moyen d'un mur podium d'une hauteur souvent supérieure à 1,50 m. Ce mur est souvent percé de portes ou grilles donnant accès à des loges abritant les animaux. Certains amphithéâtres possèdent une arène creusée d'un bassin (Mérida) permettant d'y présenter des spectacles aquatiques

Mais seul le Colisée de Rome dispose d'une arène spécialement aménagée pour que des naumachies puissent s'y dérouler.



Fig20 :vue de L'arène de l'amphithéâtre romaine

Source :Source : Jean-Claude Golvin, L'amphithéâtre romain, p52

2.7 Sous-sols

Si l'amphithéâtre construit à Rome sous César est le premier à posséder un sous-sol aménagé, ce dispositif va s'étendre à de nombreux monuments construits ultérieurement. Le prestige croissant des spectacles donnés dans les arènes, leur complexité de plus en plus grande avec des jeux de décors qui se succèdent, le recours à des gladiateurs de plus en plus nombreux et à des animaux imposent de disposer de tels aménagements. Le sous-sol de l'arène est donc creusé de galeries auxquelles sont reliées des cages pour les animaux, des carcères pour les gladiateurs, alors qu'un système de trappes et de monte-charges permet d'élever au niveau de l'arène tous les acteurs des spectacles ainsi que les éléments de décor. Ces sous-sols aménagés peuvent être en communication directe avec des écoles de gladiateurs installées à proximité, comme au Colisée. Ils peuvent également abriter un dispositif élaboré de rigoles et de caniveaux permettant de recueillir les eaux de ruissellement de la cavea avant

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

Qu'elles ne soient stockées dans une citerne, comme à Capoue. Ces sous-sols aménagés sont attestés dans de nombreux amphithéâtre en Italie, mais également dans les provinces romaines comme à Arles ou Nîmes (France), Mérida (Espagne), Leptis Magna (Libye) ou El Jem (Tunisie) et peut-être Pula (Croatie).



Fig21 : vue du sous -sols du colisée Italie

Source :livre histoire de Pline Guy Débord publiés en 1989

3. La restauration de l'amphithéâtre romain :

Réhabilitation et mise en valeur de l'amphithéâtre d'El Jem

1. Définition :

Construit au début du III siècle après J.-C. l'amphithéâtre d'El Jem est le dernier des grands monuments du genre (le premier de ce type datant du II siècle av. J.-C.). C'est à Thysdrus que la conception de l'amphithéâtre atteint la perfection, et il n'est plus considéré comme une simple copie du colisée de Rome, puisqu'une importante évolution et une grande amélioration ont été observées, notamment du point de vue des unités de mesure, des modes de construction et de la décoration. C'est ainsi que l'angle mort qui gênait la vue des spectateurs romains a été ramené à 5m à l'amphithéâtre d'El Jem, alors qu'il est de 7m au colisée de Rome.

En raison de son état de conservation exceptionnel, l'amphithéâtre d'El Jem est considéré comme étant le monument le plus représentatif de la puissance romaine en Afrique. C'est le résultat d'une lente maturation du savoir - faire et de l'art de bâtir à l'époque romaine. Il se distingue par des caractéristiques architecturales et artistiques les plus élaborées. Son

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

profil particulièrement massif le distingue nettement de tous les autres édifices. C'est le résultat des épaisseurs considérables des murs et des piliers, comme à la faible saillie de l'entablement et à la prédominance des pleins sur les vides. Ces caractères massifs, imposés par la nature de la pierre - du gré dunaire - sont accentués par l'aspect austère rendu par la sobriété de son ornement.

2. Travaux de réhabilitation :

Conscients de l'importance et de la délicatesse des actions à mettre en œuvre pour la Réhabilitation et la mise en valeur de l'amphithéâtre d'El Jem, classé sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, l'Institut National du Patrimoine et l'Agence Nationale de Mise en Valeur du Patrimoine et de la Promotion Culturelle ont décidé d'entreprendre une action d'envergure sur ce monument. Le plan d'action en cours d'exécution avait pour objectif de mettre hors de danger le bâtiment ainsi que les visiteurs.

Les opérations entreprises accordaient une importance particulière à l'analyse de la pierre ancienne, afin de comprendre son comportement et de veiller à assurer un choix de remplacement qui doit être compatible avec les structures authentiques.

Cette analyse a été effectuée à l'aide de l'appareil ultrasons de type « (UPV) E 49 combined Tester for Ultrasonic and rebound », ce qui a permis de mesurer la vitesse de propagation de l'onde de surface ultrasonique entre l'émetteur et le récepteur à travers l'échantillon testé. Les mesures ont été effectuées par la méthode directe sur les deux faces des échantillons. Ces résultats ont montré que plus la roche est ancienne plus le module de Young est faible. Cette roche est donc influencée par les conditions d'aération et perd de ses caractéristiques en s'altérant.

Ce travail a permis de comparer différents échantillons de pierre, à savoir, les pierres anciennes utilisées lors de la construction de l'amphithéâtre et les pierres destinées à la restauration. Cette étude a montré que , plus les pierres sont anciennes, plus leurs caractéristiques mécaniques et physiques diminuent, ce qui explique les dommages et les altérations observés sur les blocs de pierres.

L'effet d'effritement de la pierre de « Rejiche »(région de Mahdia) est accéléré sur les façades exposées aux intempéries. La hauteur importante de l'amphithéâtre (36 mètres) favorise, en fait, une forte turbulence de l'air qui génère un aspect alvéolé à la pierre ; l'effet d'érosion éolienne est visible sur l'ensemble du monument. L'observation de la pierre, à des hauteurs variables, a permis de remarquer la constance d'alvéoles sur des parements poudreux

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

(généralement de quelques centimètres de profondeur) qui indique que le phénomène se poursuit.

Une attention particulière a été réservée au choix des pierres de Réhabilitation à utiliser, il s'agissait d'utiliser une pierre provenant de la carrière originelle de Réjiche, qui n'est plus exploitée. L'approvisionnement est désormais assuré par les carrières de Chebba et de Korba.

Les interventions : Les joints, vidés de leur mortier de pose, ont du faire l'objet d'un soin particulier. Il fallait prendre garde de ne pas endommager les arrêtes de la pierre lors de l'évidement des joints. Le remplissage a été assuré par un mortier de chaux assurant l'adhésion et la cohésion des parties fragilisées.

La Réhabilitation des voûtes est l'une des priorités, surtout quand il s'agit des secteurs faisant partie du circuit de visite.

Un travail d'énumération et de classement des voûtes abimées ou effondrées a été effectué, les travaux sont actuellement menés selon la particularité de la situation. Le cas échéant, ils seront reconstruits à l'identique selon la technique romaine.

Architecte chargé du projet :KAROUI Khaled

Illustration commentée des travaux de restauration



Fig22 : Vue générale à partir de l'Arène

Source : l'amphithéâtre d'El Jem <http://whc.unesco.org/fr/list/38>

CHAPITRE 04 : la typologie et les composants de l'amphithéâtre romain

Chapiteau corinthien fracturé ayant reçu une intervention particulière permettant le collage et le colmatage des vides ayant fragilisé la structure , Réhabilitation et mise en valeur de l'amphithéâtre d'El Jem



Fig23 : le collage et le colmatage

Source : l'amphithéâtre d'El Jem <http://whc.unesco.org/fr/list/38>

Réhabilitation des surfaces affectées par l'apparition d'alvéoles sur des parements poudreux



Fig24 : le collage et le colmatage

Source : l'amphithéâtre d'El Jem <http://whc.unesco.org/fr/list/38>

4. Conclusion :

- La réhabilitation des monuments historiques doit être resituée dans le cadre d'un processus de revitalisation et de régénération de ces derniers, dans lequel elle s'intègre, soit dans un domaine urbain soit dans un domaine rural. Elle doit être comprise comme une intervention aussi bien sur l'environnement physique que sur la population, sur l'ensemble des activités culturelles, sociales et économiques qui définissent l'« ambiance sociale », avec l'objectif prioritaire d'améliorer les conditions de vie de cette population parallèlement à l'amélioration de la qualité des monuments et de leur environnement, en conservant et en promouvant ses valeurs culturelles et patrimoniales, et en garantissant en même temps son adaptation cohérente aux nécessités de la vie contemporaine.
- La réhabilitation doit être un processus de transformation lent et programmé, loin des interventions brusques et rapides, avec des objectifs à moyen et à long terme, qui doit commencer par un geste politique décidé et ne doit pas culminer avec l'exécution de projets spécifiques, mais qui exige une action et une évaluation continues en accord avec l'évolution de la zone et de ses habitants.

Chapitre 05 : cas d'étude l'amphithéâtre romain du Tébessa.

I. L'amphithéâtre romain du Tébessa

Introduction :

La protection au titre des monuments historiques n'est pas un label mais un dispositif législatif d'utilité publique basé sur des principes d'analyse scientifique. L'intérêt patrimonial d'un bien s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité et d'intégrité des biens sont prises en compte.

Protéger la relation entre un édifice et son environnement consiste, selon les cas, à veiller à la qualité des interventions (façades, toitures, matériaux...), à prendre soin du traitement des sols, du mobilier urbain et de l'éclairage, voire à prohiber toute construction nouvelle aux abords du monument.¹

1-Situation :

L'amphithéâtre romain est situé au sud-est de noyau de la ville enfermé dans l'enceinte byzantin, est de forme ellipsoïdal, les axes de l'arène mesurent 52,80 sur 39,50m et ceux du monument extérieur 86,50m.

Les portes monumentales donnent accès à l'arène, aux extrémités du grand axe de l'amphithéâtre.

L'amphithéâtre n'est plus représenté que par une excavation à peu près circulaire de 50 mètres de diamètre, il s'appuie d'un côté sur une pente naturelle, de l'autre sur des massifs de blocage.

¹Mme Mekioui Tatar Nadia : «un centre historique enquête de valorisation : le cas de la ville de Tébessa

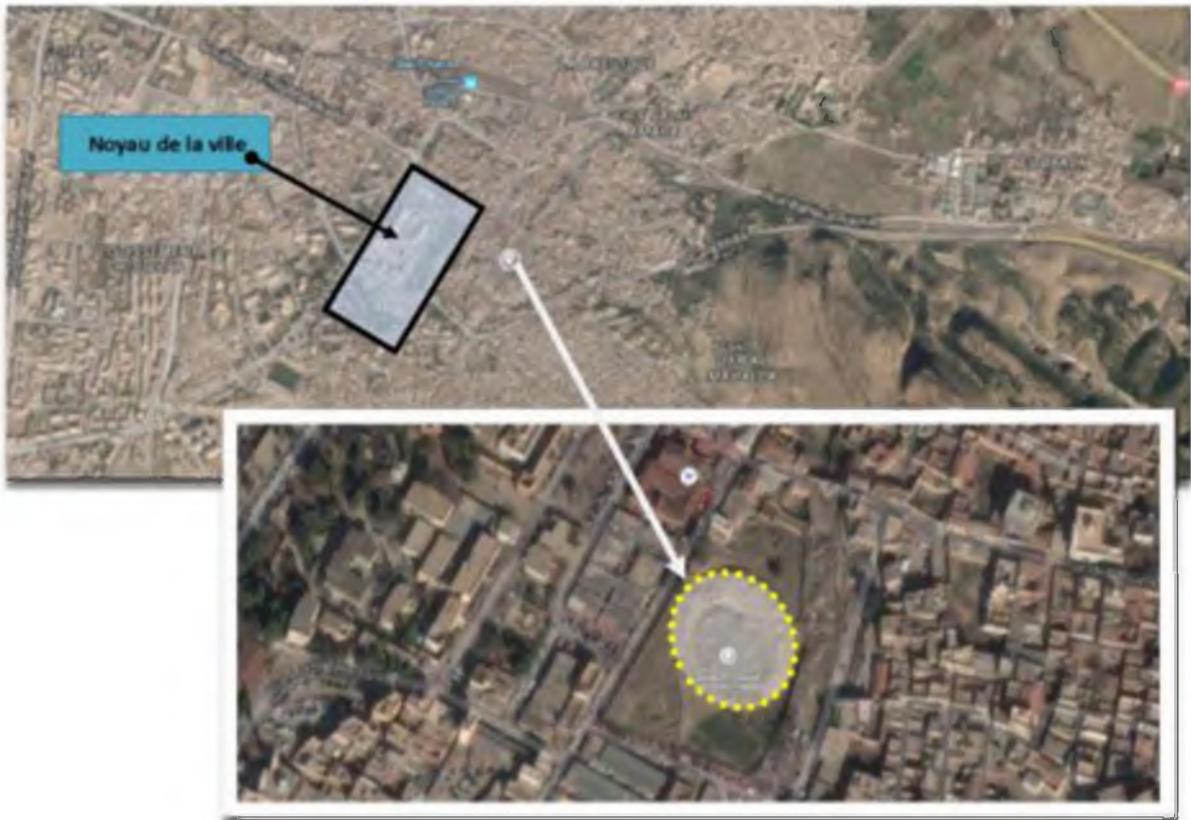


Fig25: vue aérienne de l'amphithéâtre de Tébessa

Source : auteur.

2. Les différentes parties du monument.

2. 1 L'arène

Dans une étude faite en 1859, le capitaine Moll des services du génie écrivait : une arène circulaire de 45 à 50 mètres était environnée d'un massif de maçonnerie qui se terminait intérieurement par 15 ou 16 rangées de gradins en pierre de tailles et contre les quels s'appuyaient extérieurement un certain nombre d'escaliers conduisant vers les places. Nous avons constaté l'existence de deux de ces ESC Dans l'arène, l'étude des niveaux modernes, médiévaux et byzantins s'est poursuivie. Il apparait que les habitats les plus proches du sol sont très récents, qu'un seul habitat en pierre est peut-être d'époque ailiers.



Fig26 : Vue générale l'arène

Source : auteur.

2.2 La cavea.

Désigne la partie d'un amphithéâtre où se trouvent les gradins sur lesquels s'assoient les spectateurs, était adossée au terrain naturel ou reposait sur le remblai qui compartimenté ou non, était retenu par un mur à sa périphérique.

Selon l'importance de l'édifice, les rangées de gradins sont partagées en plusieurs étages distincts. La cavea est la partie du monument la moins bien conservée. La première prédiction de l'ima cavea ne demeure qu'au Sud-est, elle se compose de cinq gradins et se trouve limitée dans sa partie supérieure par le reste d'un maenianum au Nord-est et au Sud.

Des escaliers dont les marches inférieures permettaient l'accès aux divers degrés de la cavea.



Fig27:Vue générale de la cavea

Source : autour.

2.3 Le podium :

Au-dessus du mur d'arène, à environ 3 mètres du sol de l'arène, est visible le podium de l'amphithéâtre. Au niveau du podium, demeurent les vestiges d'un habitat en pierre et au-dessous, dans les trois mètres de terres accumulées sur le sol de l'arène, apparaissent deux autres niveaux d'habitats en pierres.

2.4 Les murs extérieurs :

-au sud-est : constitué par un mur en moyen appareil avec arase de calcaire.

-il ne reste que les fondations et un angle en gros appareil de tuf.

-il est formé de blocs de tuf jointés au fer.

-il n'est situé que dans la partie nord, il est composé d'un grand appareil régulier de calcaire et possède un escalier.

2.5 Les habitats à l'intérieur du monument :

Le monument romain avait dès la fin de son utilisation abrité une succession d'habitat remarquable. Dans les 3 mètres de déblais, qui occupaient l'arène de l'amphithéâtre une coupe stratigraphique permet de remarquer trois niveaux successifs d'habitation :

-Le niveau d'habitat sur le sol de l'arène ou légèrement au-dessus (à l'Ouest, existant deux niveaux de sol distants d'une vingtaine de cm ; les sols y sont soit en terre battue soit en dallages soigneusement posés, particulièrement à l'Ouest



Fig 28 :le vestige de l'habitation intérieur

Source : auteur.

Chapitre 05 : cas d'étude l'amphithéâtre romain du Tébessa

- un deuxième niveau d'habitat au-dessus du précédent, présente les mêmes caractéristiques de construction et de plan-toujours rayonnant vers le centre qu'un troisième niveau d'habitat situé dans la zone supérieure. Cette couche contenait de nombreux tessons de céramique arabe.



Fig29: le vestige de l'habitant intérieur

Source. Autour.

- L'habitat supérieur est composé de constructions en murs de pierres sèches grossièrement appareillées, liées par de l'argile.



Fig30 : le vestige de l'habitant

Source. Auteur.

3. Historique des recherches.

- la plus ancienne mention de l'amphithéâtre de Tébessa remonte à la fin du XIII^e siècle. Dans un chapitre du « kitab el istibchar », œuvre anonyme, qu' « une maison de divertissement détruite en grande partie, est tout ce qu'il y a de plus remarquable comme construction ».

- 1842 : Une nouvelle mention dans la relation officielle sur la prise de Tébessa, récit fait par le général négrier.

- 1846 : Dans le journal de marche de la colonne du général Randon, on peut lire « au-dehors de l'enceinte, un cirque de forme elliptique occupe la partie sud-est, les jardins touchent à ce cirque et s'avancent jusqu'au pied de la montagne

- 1859 : Un mémoire est rédigé et donne de nombreux détails sur le cirque de Tébessa. C'est « une arène circulaire de 40 à 50 mètres de diamètre, dans laquelle s'ouvrent deux entrées opposées, constituées chacune de deux portes.

Tandis que l'une, celle réservée aux bêtes féroces, est bien conservée, il ne reste de l'autre, celle des gladiateurs, que des vestiges à peine sensibles. ce chercheur constate, à nouveau la présence de 15 à 16 rangées de gradins(en pierre de taille) et remarque deux escaliers d'accès aux gradins.

- 1895 : Les premières prospections que s'éveille un intérêt que se manifeste dans les publications scientifiques. il ne s'agit pourtant que d'un sondage limité à la porte de l'est.

- 1866 : Girole dans une notice archéologique sur theveste, signale à propos de l'amphithéâtre que les murs étant rasés, il ne consiste plus qu'en une excavation, à peu près circulaire, de 50 m de diamètre, à demi remblayée, qu'on prendrait volontiers pour un accident de terrain, si l'on ne remarquait aux environs quelques pierres de ruines et des traces dès les maçonneries. l'amphithéâtre était laissé à l'abandon.

- 1958 : m .Dollfuss procéda à quelques levés de plans, effectua un dessin en élévation de la porte monumentale sud-est et rechercha l'issue nord –ouest du monument.

- entre 1945 et 1958 : que fut entrepris le dégagement du mur extérieur de l'amphithéâtre, au sud-est et dans le quart nord. •

Chapitre 05 : cas d'étude l'amphithéâtre romain du Tébessa

- 1961-1962 : Mr Pfeiffer, aidé de la commune, relance les travaux, il se livre à la même désespérante tâche qui consiste à faire recaser les habitats des gourbis qui se sont réinstallés après le départ de ses pré désosseurs, fait établir une clôture.

- 1963 : Le r.p Jouvenceau, avec cinq ouvriers, fait creuser une tranchée au fond de laquelle il suit le podium dans sa partie nord.

- 1965 : la mission avait pour but :

- de reconnaître les niveaux successifs à l'intérieur de l'arène.

- déterminer les méthodes de construction du monument.

- proposer une datation de l'édifice.

- 1966 : La campagne de 1966 : vit la poursuite de l'étude des habitats, à l'intérieur du monument. Le dégagement de l'accès monumental nord- ouest

S'étendit et l'on commença à vider les trois couloirs d'accès à l'arène, qui aboutissent à la porte principale et aussi à deux portes latérales. a l'extérieur, du cote de l'oued, le dégagement de l'enceinte visible dans le secteur nord, ainsi que plusieurs sondages amenèrent à reconnaître quatre états successifs de cette enceinte.

- 1967 : Continua la fouille des niveaux d'habitats : il fallut préciser l'intéressante stratigraphie nettement reconnaissable dans la tranchée ouest-sud- ouest. dans les terres de remblais de la cavea dans le secteur nord, un sondage profond donna la possibilité de mieux comprendre l'architecture du monument et de dater le premier état de l'amphithéâtre. le dégagement, du sud-ouest au nord-est, des portes percées dans le mur d'arène et de portions de galeries situées sous le podium permit de préciser l'architecture du dernier état du monument. dans le même temps, se poursuivit la fouille des couloirs de l'accès monumental nord-ouest.

- 1968 : Les efforts portèrent surtout sur l'habitat, les relevés furent complétés et l'étude de la stratigraphie dans la tranchée ouest-sud -ouest fut poussée plus avant. D'autre part, le lent dégagement de l'accès monumental sud-est, commencé en 1955.

II. Diagnostique du l'amphithéâtre romain :

1. Aperçu historique et description:

Le monument a été édifié au 1^{er} siècle, situé au Sud-Est de noyau de la ville, la forme générale est celle d'une ellipse.

L'amphithéâtre n'est plus représenté que par une excavation à peu près circulaire de 50 mètres de diamètres, l'arène circulaire de 45 à 50 mètres de diamètres, limitée par un mur haut de 3m, était entourée de 15 ou 16 rangées de gradins, de 0,70 de base et de 0,50 de hauteur.

Sept mille spectateurs pouvaient être reçus dans l'amphithéâtre. Ce nombre donne une idée de l'importance de la ville.



Fig31: vue aérienne de l'amphithéâtre de Tébessa

Source : Mme Mekioui Tatar Nadia :

«un centre historique enquête de valorisation : le cas de la ville de Tébessa »..

Dès la fin de l'utilisation de l'amphithéâtre pour les jeux, ce monument a été transformé en quartier fortifié. Au cours des années 1965, 1966, 1967 trois compagnes de fouilles d'un mois, ces fouilles eurent, certes pour but d'étudier le monument en lui-même, mais aussi en même temps de considérer l'histoire aussi longue qu'intéressante de ce quartier urbain de l'antique theveste de la Tébessa médiévale et moderne.

2 Fiche diagnostic du l'amphithéâtre romain

2.1 Typologie, matériaux et techniques constructives :

Diagnostic 01 :

Les gradins : les dernies gradins étaient en pierre de taille finement bouchardée, tandis que les gradins inferieurs étaient en pierre du tuf taillée grossièrement. Ce qui semble indiquer un agrandissement du monument par surélévation des gradins.

Mur de l'arène : bâti en bel appareil calcaire bien jointé.

Les portes : sont bâtis en tuf contrastant avec l'appareil régulier utilisé ailleurs.



Fig32 : Structure en pierre de taille

Source. Autour.

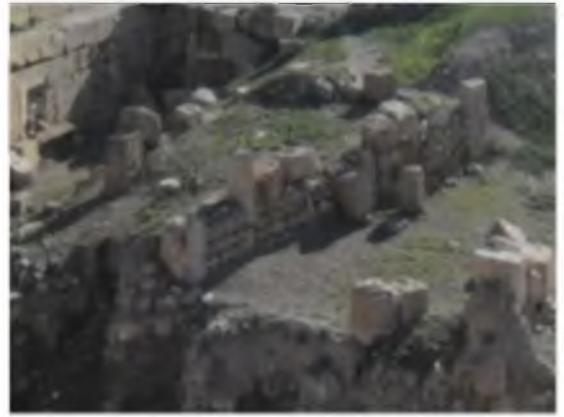


fig 33: structure en moellon

Source. Autour.



Figure 34:Elément architectonique

Source. Auteur.

2.2 Typologie Par rapport à la conservation

Diagnostic 02 :

Nous n'avons constaté que le monument
Est en état de dégradation très avancés.

Aucune recherche n'est programmée et aucune opération de consolidation et de restauration n'a été enregistrée à ce jour.

Mis à part les fouilles effectuées par Lequément durant les années 1965-1968 aucune fouille ou autres travaux d'investigations archéologiques n'a été entreprise à l'amphithéâtre. La présence d'un marché à proximité de l'édifice augmente les risques de dégradation anthropique (destruction, vandalisme, gravures et graffitis, détritits et ordures).

Destinations	oui	non	date
Recherche		x	
Entretien	x		
Consolidation		x	
Restauration		x	
Prospection	x		1965 au 1968

Tab01: Diagnostic de la conservation

Source : auteur



Fig35 : Désordre et instabilité des gradins

Source : Autour..



Fig 36: Absence du bon désherbage Source :

Source : Autour.



Figure 37: Nécessité de confortement des parties fragiles
Source : Autour



figure 38: effondrement et glissement des assises des gradins
Source : Autour.

2.3 Par rapport à l'état physique :

Diagnostic 03 :

Etat physique très dégradé en raison de la perte de cohésion des joints

Une perte de cohésion des matériaux visible sur le long du cavea.

Les agents climatiques tels que les pluies et les grandes chaleurs ont contribué à la perte de cohésion des matériaux de construction utilisés.

Exposition quotidienne aux risques et à la pollution d'origine humaine et atmosphérique.



Figure 39: Perte de cohésion

Source : Autour



Figure 40: Absence des joints de maçonnerie

Source : Autour

Chapitre 05 : cas d'étude l'amphithéâtre romain du Tébessa

Destinations	Gravite des dommages				
	bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Urgence
Maçonnerie		x			
Joints		x			
Revêtement de sol			x		
Revêtement muraux			x		
arc					x
Colonnes	x				

Tab02: Diagnostic de l'état physique

Source : auteur

2.4 Par rapport à la nature des pathologies :

Diagnostic 04

Le phénomène de perte de cohésion est favorisé par les facteurs climatiques et biologiques.

Les origines de dégradation et des pathologies sont divers se résument en :- les variations de températures.

- ruissèlement et stagnation des eaux pluviales.
- l'impact de la pollution atmosphérique.
- la biodégradation.

La couverture végétale n'est pas très dense aux abords de cet ensemble architectural.

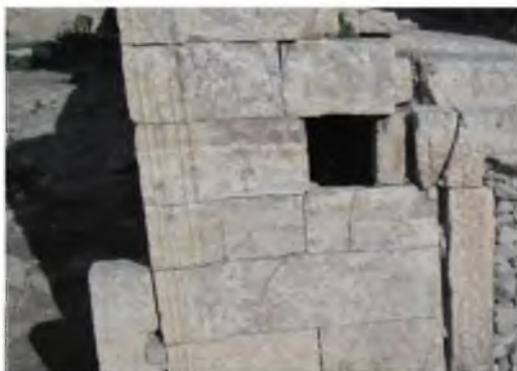


Figure 41: Fissuration des Eléments constructifs

Source : Autour.



Figure 42: effritement de la pierre

Source : Autour.

Désignation	%
Micro fissures	15
Végétation/ patine	20
Effritement	25
Gonflement	5
Expositions extérieures (soleil gel)	100

Tab03: Diagnostic de la nature des pathologies

Source : auteur

2.5 Par rapport aux facteurs de risque

Diagnostic 05 :

Le site est clôturé, mais très exposé aux agents climatiques et au facteur anthropique.



Fig43:Présence du commerce illégale autour du site

Source : Autour.



Fig44: Ordures à côté du site

Source : Autour.

Facteurs de risques	Niveaux de dangerosité intensité		
	Leg	moy	gra
Sismique		x	
Hydro géologique		x	
Climatiques		x	
Localisation		x	
Anthropique		x	
Urbanisation			
Dev.socio.econom	x		
Usage	x		
Autres	x		

Tab04: Diagnostic de facteurs de risque

Source : auteur

2.6 Par rapport à la mise en valeurs du site

Diagnostic 06 :

Le site n'a bénéficié d'aucune opération de mise en valeur, mis à part la réalisation d'une clôture.

Absence de travaux de consolidation ou de restauration sur l'amphithéâtre. Ces actions sont pourtant plus que recommandées.

Un nettoyage régulier est également nécessaire pour la conservation du monument.



Figure 45:Aucune action de mise en valeur n'est présente

Source : Autour.

Désignations	oui	non
Système de sécurité		x
Système de sécurité des personne (sentier, balises, barrières)		x
Panneau de signalassions	x	
Construction réalisées dans le site		
Présentation et assistance à l'usage du site (guide, prospectus)		x

Tab05: Diagnostic de la mise en valeurs du site

Source : auteur

3 Les mesures d'urgence :

Les facteurs naturels et anthropiques aux quels est exposé l'amphithéâtre antique de the veste, ainsi que le démantèlement des pierres et grands blocs qui constituent majoritairement les gradins, représentent une dévastation permanente de l'édifice.

Pour palier momentanément à ces agressions constantes, il y'a lieu de procéder à un certain nombre d'action qui sont réellement des mesures d'urgence, d'autant plus que le monument présente des déformations :

Importantes qui peuvent à long terme voir à moyen terme mener à son effondrement. Et ainsi mettre en danger la vie des visiteurs.

Les mesures d'urgence à prendre en considération se présentent comme suit :

- Désherbage.
- Nettoyage.
- Etalement.
- Drainage.

3.1 Le désherbage :

Un désherbage systématique de l'amphithéâtre est fortement recommandé, notamment au niveau de la face intérieure, qui comporte l'arène et les gradins et ce afin de pouvoir dégager les lieux. Différentes techniques et méthodes de désherbage seront adaptées au cas par cas dont certaines limiteront la croissance des végétaux.

3.2 Nettoyage :

L'état actuel de l'édifice nécessite une intervention d'urgence pour le nettoyage et l'entretien de ses structures notamment au niveau de la cavea, constituée principalement de blocs de pierres le plus souvent instables et défectueuses. le nettoyage à sec ainsi que l'inventaire et la numérotation des pierres détachées est fortement recommandé dans le but d'une éventuelle restauration. un nettoyage archéologique et des travaux de déblaiements au niveau de l'amphithéâtre sont fortement recommandés.

3.3 Etalement :

Il est urgent de procéder à l'étalement de la partie vulnérable, telles que les parties constituant les arcs de l'édifice. ces étais doivent aussi être placés de façon professionnelle et peuvent être le prélude à une stabilisation..

3.4 Drainage :

Vu la topographie du site de l'amphithéâtre, qui présente une pente menaçant la stabilité des vestiges par le ruissellement des eaux pluviales en surface, et cela concerne la partie encastrée de l'amphithéâtre ou les eaux de ruissellement déplacent les terres qui servait comme lit des pierres de taille composantes la Cavea. Pour stopper ce phénomène il faut procéder à la mise en place d'un système de drainage tout autour des vestiges. La collecte des eaux de ruissellement se fera en partie basse du site, afin de les canaliser au réseau d'assainissement.

La stabilisation des terres de la cavea se fera par le compactage d'une couche du tuf mélangée avec de la chaux.

3.5 Mesure d'investigation :

Des sondages de reconnaissance sur le terrain à grande échelle sont nécessaires.

Concernant l'implantation des sondages, on s'efforcera, compte tenu des problèmes d'accès et de réalisation, d'obtenir une répartition homogène des sondages sur l'ensemble de l'édifice.

D'autre part les sondages à proximité de l'arène permettront entre autre de connaître leur fonctionnalité, et d'établir les plans exacts des 3 niveaux d'habitants, de les mettre à jour et de les valoriser en les intégrant avec leur environnement direct à savoir l'amphithéâtre. Les sondages de reconnaissance permettront d'observer et d'analyser la qualité de la fondation et de connaître la stabilité du mur de l'arène et des arcs.

4. Recommandations

- Signaler l'urgence de l'état actuel des différents monuments de la ville de Tébessa et plus particulièrement l'amphithéâtre.
 - Nécessité de réaliser une étude détaillée pour obtenir un chiffrage des travaux.
 - Lancer l'opération de Réhabilitations de ce monument.
 - Faire appel à L'état représenté par le ministère de la culture pour classer les monuments de la ville comme patrimoine national, et puis voir avec L'UNESCO pour le classer comme patrimoine international pour but d'avoir plus de soutien et d'aides financières.
 - Révision des textes législatifs et loi concernant le patrimoine pour donner plus de liberté aux autorités locales en cas d'intervention.
- Associer les ONG, pour les différentes opérations qui concernent ces monuments.

5. Conclusion

D'après notre analyse effectuée sur l'amphithéâtre de Tébessa on propose quelque recommandation concernant les mesures d'urgence.

Vue à la dégradation de ces composants et sa typologie architecturale et aussi sa consolidation qui risque de la démolition de ce monument historique et Aussi à la marginalisation du a la méconnaissance au la négligence des autorités et des citoyens

C'est pour cela en doit faire des interventions plus rapide et efficace pour protéger cette valeur historique de ce monument

III. Conclusion générale:

La ville de Tébessa représente un musée à ciel ouvert, la sauvegarde de son patrimoine est la responsabilité de tout le monde, et le seul moyen pour connaître notre histoire et assurer notre avenir.

Il faut aujourd'hui une sérieuse contention de l'esprit pour imaginer ce qu'elle devait être, ce qu'elle couvrait de ses voies, de ses monuments, de toute sa vie grouillante à l'époque de sa splendeur.

L'initiative publique doit diriger l'intervention qui permettra d'adapter la structure et l'usage des monuments historiques aux besoins d'un territoire contemporain, c'est-à-dire de promouvoir sa redéfinition comme un environnement qui facilite la vie d'aujourd'hui et non comme un espace qui la rend plus difficile. C'est un pari difficile pour une architecture qui, dans de nombreux cas, présente des caractéristiques qui rendent cette adaptabilité très compliquée.

Bibliographie

Les ouvrages :

1. Oulebsirnabila(la construction du patrimoine en Algérie de la conquête)(1830-1930)thèse doctorat a paris 2000 p270.
2. Dictionnaire le petit robert
3. Françoisechoay 1992
4. L'allégorie du patrimoine de Françoise Choay; Edition : Le Seuil, Année 1992.
5. Choay Françoise, Pierre Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Imprimerie des Presses universitaires.
6. Actes du Forum de Nîmes (1988) et du Colloque de Dijon (1992), Edition du STU (ministère de l'équipement).
7. Guide de la protection des espaces naturels et urbains, Documentation française, 1991.
8. Archéologie et projet urbain ; Caisse Nationale des Monuments Historiques et des sites, Alitalia ; Banco Di Roma (France) ; 1985 By De Luca Editores.r.l.
9. Guide de la protection des espaces naturels et urbains, Documentation française, 1991.
10. Revue « Urbanisme » ; Le mensuel des acteurs de la ville ; Octobre 1993. Hors-série no 03 ; Fédération nationale des agences d'urbanisme/ Paris-France.
11. Patrimoine architectural et intervention du pouvoir public ; dans : Revue Architecture d'Aujourd'hui no 120.
12. Journal Officiel De La Republique Algerienne N°44 P13.
13. Pierre Gros, « Les Monuments publics », 1996, p203.
14. Bernard Andreae, L'art de l'ancienne Rome, Mazenod, 1988 p. 45.55.
15. Patrick Négrier, Le Temple et sa symbolique, Albin Michel, 1997, 272 p.
16. Pierre Gros, « Les Monuments publics », 1996, p295
17. livre Tébéssa a travers l'histoire par abdelkrim hanini
18. L. LESCHI. Document n° 20 de la série : Culturelle - Paru le 1er avril 1946

Thèses et mémoire :

1. Mme Mekioui Tatar Nadia : «un centre historique enquête de valorisation : le cas de la ville de Tébessa.

Les sites web :

1. <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/425-la-charte-dathenes-pour-la-restauration-des-monuments-historiques-1931>
2. www.icomos.org/charters/venice
3. <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte>
4. www.icomos.org/charters/chartes
5. www.icomos.org/charters/venice
6. www.icomos.org/charters/towns
7. www.icomos.org/charters/arch

Liste des figures

Figure 1 : fourme de Rome Italie

Source : livre les monument public, Pierre Gros, p503

Figure 2 : Forme des basiliques romaines et romanes

Source : Bernard Andreae, *L'art de l'ancienne Rome*, Mazenod, 1988 p. 45.55

Figure 3 : temple de minerve

Source : Patrick Négrier, *Le Temple et sa symbolique*, Albin Michel, 1997, 272 p.

Figure 4: la curia du Rome

Source : Pierre Gros, « Les Monuments publics », 1996, p295

Figure 5 : Arc de triomphe

Source : Source *Dictionnaire de l'Antiquité* : Robert Laffont, 1989, p 220

Figure 6: le portique double d'après Vitruve

Source : l'architecture romaine. Les monuments publics page 96

Figure 7 : Le mur républicain de l'Aventin d'après G.Saflund

Source :l'architecture romaine. Les monuments publics page 29

Figure 8 : Plan, perspective longitudinale, et coupe transversale, d'après G Izenour

Source : l'architecture romaine. Les monuments publics page 309

Figure 9 : coupe théâtre

Source Source *Dictionnaire de l'Antiquité* : Robert Laffont, 1989, p 625.

Figure 10: cirque romain

Source : livre Le cirque romain et son image de jean –Michel roddaz p203

Figure 11 : Restitution axonométrique d'un stade, d'après O.Callot

Source *Dictionnaire de l'Antiquité* : Robert Laffont, 1989, p 605

Figure 12: perceptive intérieur de bibliothèque romain

Source : livre L'Histoire romaine de Charles Rollin p205

Figure 13:Plan de situation de la ville de Tébessa

Source : direction d'urbanisme & de construction de Tébessa

Figure 14: temple de minerve a Tébessa

Source : direction du site et musé du Tébessa

Figure 15: Arc de triomphe de Caracalla

Source : direction du site et musé du Tébessa

Figure 16: la basilique du Tébessa

source : direction du site et musé du Tébessa

Figure 17: l'amphithéâtre romain du Tébessa

source : direction du site et musé du Tébessa

Figure 18: plan d'amphithéâtre

Dictionnaire of Greek and roman antiquités London 1987 p236

Figure 19: Vue générale de l'amphithéâtre de Martigny (Suisse)

Source : Jean-Claude Golvin, *L'amphithéâtre romain*, p63.

Figure 20: Vue aérienne de l'amphithéâtre de Pompéi (Italie).

Source : Jean-Claude Golvin, *L'amphithéâtre romain*, p89.

Figure 21: façade du colisée du Rome

Source : Jean-Claude Golvin, *L'amphithéâtre romain*, p25.

Figure 22: vue de l'amphithéâtre d'El Jem

Source : école nationale du patrimoine de Tunis

Figure 23: vue de L'arène de l'amphithéâtre romaine

Source : Source : Jean-Claude Golvin, *L'amphithéâtre romain*, p52

Figure 24: vue du sous –sols du colisée Italie

Source : livre histoire de Pline Guy Débord publiés en 1989

Figure 25: Vue générale à partir de l'Arène

Source : l'amphithéâtre d'El Jem <http://whc.unesco.org/fr/list/38>

Figure 26: le collage et le colmatage

Source : l'amphithéâtre d'El Jem <http://whc.unesco.org/fr/list/38>

Figure 27: le collage et le colmatage

Source : l'amphithéâtre d'El Jem <http://whc.unesco.org/fr/list/38>

Figure 28: vue aérienne de l'amphithéâtre de Tébessa

Source : auteur

Figure 29: Vue générale l'arène

Source : auteur.

Figure 30: Vue générale de la cavea

Source : autour

Figure 31: le vestige de l'habitation intérieur

Source : auteur.

Figure 32: le vestige de l'habitant intérieur

Source. Autour.

Figure 33: le vestige de l'habitant

Source. Auteur.

Figure 34: vue aérienne de l'amphithéâtre de Tébessa

Source : Mme Mekioui Tatar Nadia : «un centre historique enquête de valorisation : le cas de la ville de Tébessa

Figure 35: Structure en pierre de taille

Source. Auteur.

Figure 36: structure en moellon

Source. Auteur.

Figure 37: Élément architectonique

Source. Auteur.

Figure 38: Diagnostic de la conservation

Source : auteur

Figure 39: Désordre et instabilité des gradins

Source : Autour

Figure 40: Absence du bon désherbage

Source : Autour

Figure 41: Nécessité de confortement des parties fragiles

Source : auteur

Figure 42: effondrement et glissement

Source : Autour

Figure 43: Perte de cohésion

Source : Autour

Figure 44: Absence des joints de maçonnerie

Source : Autour

Figure 45: Fissuration des Éléments constructifs

Source : auteur

Figure 46: effritement de la pierre

Source : auteur

Figure 47: Présence du commerce illégale autour du site

Source : auteur

Figure 48: Ordures à côté du site

Source : auteur

Figure 49: Aucune action de mise en valeur n'est présente

Source : Autour.

Liste des tableaux

Tableaux 01: Diagnostic de la conservation

Source : auteur

Tableaux 02: Diagnostic de l'état physique

Source : auteur

Tableaux 03: Diagnostic de la nature des pathologies

Source : auteur

Tableaux 04: Diagnostic de facteurs de risque

Source : auteur

Tableaux 05: Diagnostic de la mise en valeurs du site

Source : auteur

Résumé :

La ville de Tébessa représente un musée à ciel ouvert, la sauvegarde de son patrimoine est la responsabilité de tout le monde, et le seul moyen pour connaître notre histoire et assurer notre avenir.

Il faut aujourd'hui une sérieuse contention de l'esprit pour imaginer ce qu'elle devait être, ce qu'elle couvrait de ses voies, de ses monuments, de toute sa vie grouillante à l'époque de sa splendeur.

Et aussi la revalorisation et la mise en valeur des monuments historiques qui domine la ville de Tébessa et parmi elles l'amphithéâtre de Tébessa pour rendre plus animé et plus attractive à l'échelle locale et à l'échelle mondiale.

L'initiative publique doit diriger l'intervention qui permettra d'adapter la structure et l'usage des monuments historiques aux besoins d'un territoire contemporain.

Et aussi l'implication résolue des pouvoirs publics, en tant qu'initiateurs et garants de l'ensemble du processus, dans lequel devra s'impliquer l'ensemble des agents sociaux de la zone, dépendra sans le moindre doute le succès du processus de réhabilitation.

Abstract:

The city of Tébessa is an out door museum, safeguarding its heritage is the responsibility of everyone, and the only way to know our history and our future.

It now takes a serious restraint of the mind to imagine what she must be, that it covered its tracks, its monuments, all his life teeming in the days of glory.

And also the upgrading and enhancement of historical monuments overlooking the town of Tébessa and among them the amphitheater of Tébessa to make it more lively and more attractive to local and global scale.

Public initiative should direct intervention that will adapt the structure and use of historical monuments to the needs of a contemporary territory.

And the resolute involvement of governments, as initiators and guarantors of the entire process, in which will have to involve all social agents in the area, undoubtedly depend on the success of the process rehabilitation.